

Société de plantation,  
histoire & mémoires  
de l'esclavage  
à La Réunion



Musée historique de Villèle

RESSOURCES

# Le marronnage à Bourbon/La Réunion

AUTEUR

**Proper EVE**

Historien

<https://www.portail-esclavage-reunion.fr/dossiers-documentaires/le-marronnage-a-bourbon-la-reunion/>

## Le marronnage à Bourbon/La Réunion

(Prosper Eve, Professeur d'Histoire Moderne, Université de La Réunion)

Les esclaves sont recrutés pour leur force de travail, pour leurs deux bras. Ils n'ont pas droit à la parole. Désocialisés, dépersonnalisés, déshumanisés, ils sont néantisés. Ils font partie de l'histoire et pourtant ils n'ont aucune emprise sur leur histoire, puisque le droit définit chacun d'eux comme un meuble, comme la propriété d'un maître. Pourtant, en décidant de quitter leur lieu de travail lorsqu'ils sont insatisfaits de leur sort, pour gagner les zones montagneuses les plus reculées, ils font parler d'eux, ils sortent de leur néant. Parmi les premiers qui se lancent dans cette forme de contestation, quelques-uns parviennent à inscrire leur histoire dans la pierre. La roche devient écrite. La roche devient écrite (qu'il soit dit en passant, il s'agit là du vrai sens de l'expression Roche Ecrite), la roche devient le livre de leur histoire.

Même le romancier Marius Leblond, de son vrai nom Georges Athénas, 1877-1953)<sup>1</sup>, qui nourrit beaucoup de ressentiment à l'égard des esclaves marrons et juge très négativement le travail culturel et culturel qu'ils ont opéré dans la zone altière et dans la pierre, exprime indirectement cet état de fait. En décembre 1946, neuf mois après la transformation de La Réunion colonie française des Mascareignes en un département, ce romancier réunionnais évoque avec assurance dans une présentation de la population de La Réunion le noircissement des Hauts de cette île par les esclaves marrons.

« Cette population de couleur, de toutes les couleurs, est née elle aussi du fond de la basse-cour ethnographique et tout domestique de l'Eden Blanc d'Adam et Eve. Les premiers Blancs ont emmené avec eux un tout petit nombre d'esclaves malgaches qui ont aussitôt fui dans l'intérieur de l'île et y ont constitué, parallèlement à l'Eden Blanc de la Côte, un Eden noir ou plutôt « marron » du creux de l'île : quasi nus dans ces régions souvent glaciales, pour s'y réchauffer ils ont fantastiquement proliféré »<sup>2</sup>.

Cet auteur prend évidemment ici ses aises pour relater l'arrivée des premiers occupants de Bourbon. Les esclaves fugitifs installés dans les Hauts n'ont jamais été en mesure de proliférer, dès

---

<sup>1</sup> Né à Saint-Denis, le 26 février 1877, dans une famille d'origine grecque, rencontre son cousin Aimé Merlo (alias Ary Leblond en littérature) quand il effectue ses études secondaires au lycée de Saint-Denis et commence alors une longue amitié littéraire. Leur abondante production romanesque s'inscrit dans l'idéologie du roman colonial [*Les vies parallèles*, Paris, Fasquelle, 1902, *Le secret des robes*, Paris, Fasquelle, 1902, *Le Zèzère*, Paris, Fasquelle, 1903, *La Sarabande*, Paris, Crès, 1904, *Anicette et Pierre Desrades*, Paris, Fasquelle, 1911, *Le miracle de la race*, Paris, Albin Michel, 1914, *L'Ophélie*, Paris, *La sirène*, 1922, *Ulysse cafre*, Paris, Les Editions de France, 1924, *Les martyrs de la république*, Paris, Ferenzi, 4 vol., 1926-1928). Ils ont obtenu le Prix Goncourt en 1910. Marius Leblond publie seul des ouvrages d'histoire : *Redressement* (1942), *L'empire de France* (1944), *Les îles sœurs* (1946), des récits de voyage : *Les grandes heures des îles* (1947) et la biographie de Mahé de Labourdonnais (1951)].

<sup>2</sup> Marius Leblond, *Les îles sœurs*, Alsatia, Paris, 1946, p.118

lors qu'ils prennent les femmes sur les habitations côtières et que l'équilibre des sexes n'a jamais été une priorité pour les maîtres. En effet, lorsque les lazaristes qui arrivent en 1714 dans la nouvelle préfecture apostolique décident de ne pas accorder le baptême sans mariage aux esclaves adultes, les maîtres et les représentants de la Compagnie Française des Indes Orientales portent en partie la responsabilité de l'échec de cette décision, puisqu'ils continuent à ne pas faire entrer dans l'île autant d'esclaves de sexe masculin que de sexe féminin. Au contraire, ces missionnaires ne tardent pas à être exclus du Conseil provincial pour qu'ils ne puissent plus exprimer ouvertement leurs critiques.

Marius Leblond reprend ensuite à son compte l'image peu reluisante des marrons pilleurs, massacreurs, incendiaires, criminels, diffusée par Eugène Dayot dans *Bourbon pittoresque*<sup>3</sup> dont il recommande vivement la lecture et à juste titre d'ailleurs.

« Se trouvant fort dépourvus, grelottant de froid et de misère sur leurs pitons où ils montent par des échelles de lianes et même dans leurs cavernes, les esclaves « partis marrons » se rapprochent la nuit, éternels maraudeurs ; ils pillent, massacrent, brûlent, tuent, attaquent tous ceux qui sont isolés.

Il faut absolument lire l'émouvant *Bourbon pittoresque* du poète saint-paulois, Eugène Dayot, roman où vers 1830 il a reconstitué, d'après les récits des anciens, l'épouvantable drame perpétuellement suspendu au-dessus des idylles des Adam et Eve Blancs. Cette œuvre d'une sorte de romantisme haïtien est à la fois macabrement pittoresque, à l'Eugène Sue, par les révélations de tous les détails de cette vie sanguinaire et biblique, des épisodes si cruels de l'agression des Caïn noirs contre les Abel blancs et les esclaves qui leur sont fidèles, que les bandits de la forêt saisissent, garrottent avec des lianes, pour s'en servir comme de boucliers. Mettant leurs têtes suppliantes dans les meurtrières pour empêcher les maîtres de tirer sur eux »<sup>4</sup>.

Compte tenu de ces propos, sa présentation géographique de l'île n'est pas inattendue, mais elle est très déconcertante, car la tonalité est foncièrement hostile aux esclaves noirs, pour ne pas en dire plus. Il avance que Bourbon peut être divisée en deux zones : la zone côtière, une zone divine, protégée par des noms de saints et la zone des Hauts une zone diabolique, portant les noms maudits d'esclaves marrons. La géographie sacrée des Malgaches réalisée à partir de données astronomiques n'a aucune valeur à ses yeux.

« Tout cela est réel, historique. La carte même de l'île est un tableau d'histoire : alors que tous les quartiers du littoral portent des noms de saints, tous les pics et cirques à l'intérieur arborent des noms malgaches, pour la plupart ceux des chefs marrons : Salazes, Salazie, Cilaos, Maffates, Piton d'Anchaing, Piton de Cimendef, noms maudits d'anciens esclaves qui ont eu le rôle le plus cruel des Révoltés, de Déchus, de Diables noirs qui, tout le premier siècle de colonisation y ont semé la désolation, déterminé une vraie terreur noire. (...) Oui, la carte divine de Leconte de Lisle se résume

---

<sup>3</sup> Eugène Dayot, *Bourbon pittoresque*, roman, Imp. Croix-Sud, Saint-Denis, 1966. (Ce roman a été publié en feuilleton dans le journal *Le Courrier de Saint-Paul* à la veille de l'abolition de l'esclavage).

<sup>4</sup> Marius Leblond, *Les îles sœurs*, Alsatia, Paris, 1946, p.119

en double cercle de noms : en haut, une couronne de noms de dieux étranges comme des *Poèmes Barbares*, de noms de sorciers terrifiants, en bas une ceinture de protection de noms de sorciers malgaches terrifiants, en bas une ceinture de protection de noms de saints catholiques bienfaisants, noms bénis invoqués comme pour conjurer ceux des diables de couleur »<sup>5</sup>.

Pour cet auteur, la présence des marrons dans les Hauts n'induit que des effets négatifs. Il réduit le marronnage à une vile entreprise inconsciente de diabolisation des Hauts. Il reproche aux esclaves marrons les descentes (ou razzias) obligatoires opérées sur les habitations côtières pour récupérer des outils et des femmes si nécessaires à la mise en valeur de leur nouvel espace de vie. Mais il ne dit mot sur les ruses et les exactions des détachements de chasseurs de marrons. Bref, au début de l'ère départementale, l'histoire du marronnage est une histoire qui ne passe pas au sein de l'élite intellectuelle.

L'emploi du mot marron dans les espaces coloniaux français à esclaves exige quelques précisions. Pendant longtemps, les chercheurs ont repris la définition fournie communément par les dictionnaires et surtout par Victor Schoelcher dans son maître ouvrage *Des colonies françaises. Abolition de l'esclavage*<sup>6</sup> le rattachant à l'expérience des Espagnols dans le monde amérindien. Les travaux des médiévistes rejettent la douteuse étymologie espagnole fournie par les dictionnaires, notamment ceux de Jean-Pierre Joly<sup>7</sup> établissant le lien entre des termes courants au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles : marron – marroniers (guides et porteurs des Alpes), maronier – pirate et marroner (faire le pirate), marron et latrones (voleurs). Le *Dictionnaire du monde rural* de Marcel Lachiver publié en 1997 donne au mot marron la définition suivante : « animal domestique qui est redevenu sauvage » et le dictionnaire plus ancien de Frédéric Godefroy édité en 1881, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècles*, cite les textes de Rabelais et de Martin Du Bellay pour désigner de cette manière les guides de montagne. En réalité, le phénomène du marronnage remonte au haut Moyen Age, à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, lors de la seconde vague d'attaques des Sarrasins contre l'Occident sur le rivage méditerranéen du monde chrétien. Arrivés près de Saint-Tropez en 883, des pirates musulmans venus d'Espagne occupent une presqu'île rocheuse. Grâce au renfort d'Espagnols, ils occupent la forteresse de Freinet isolée du continent jusqu'en 972. Ils sèment la panique parmi les habitants des Alpes occidentales, enlevant et rançonnant les voyageurs importants, faisant payer des tributs aux caravanes. Ils parviennent à couper au Xe siècle le trafic entre la France et l'Italie. Les médiévistes ont démontré que les Sarrasins installés au Freinet ont tiré leur puissance des marrons, c'est-à-dire d'anciens *servi* (esclaves) des pays du Rhône à l'ouest des Alpes ou des plaines d'Italie du Nord, enfuis des grands domaines aristocratiques (les *villae* carolingiennes) à l'époque de l'empire finissant (IX<sup>e</sup> siècle) et de leurs descendants, vivant dans les régions où ils menaient leurs raids, plus précisément dans la vallée de la Maurienne (actuellement département de la Savoie). Ces personnes réfugiées dans les Alpes installées dans les vallées qui tiennent les cols menant en Italie ont l'habitude de rendre la vie dure aux voyageurs,

---

<sup>5</sup> Marius Leblond, *Les îles sœurs*, Alsatia, Paris, 1946, p.119-120

<sup>6</sup> (Paris, Pagnerre, 1842, p.102),

<sup>7</sup> Jean-Pierre Joly, *La Provence et la société féodale (879-1166)*, Paris, Bordas, 1976

notamment les pèlerins et les ecclésiastiques qui vont à Rome. Cependant, leur chef accorde parfois la vie sauve à certains voyageurs. Ces marrons servent de guides aux pillards sarrasins dans les vallées alpines. En 972, la forteresse de Freinet tenue par les musulmans tombe lors de l'expédition organisée par Otton. C'est aussi la fin du marronnage dans les Alpes. Pour Jean-Pierre Joly, le mot *marron* est d'origine germanique et il désigne les porcs ou les esclaves redevenus sauvages. Pour lui, le mot espagnol *cimarron*, broussaille, ne convient guère pour désigner *marron*. Lorsqu'à partir des environs de l'an mil, les défrichements reprennent en Occident, les marrons constituent la première génération de défricheurs et de colons dans certains lieux de l'avant-pays alpin. La présence de ces marrons défricheurs est attestée par l'existence de ce terme dans la toponymie dans l'actuel département de l'Isère et les Hautes-Alpes. Le terme marron se retrouve dans la langue romane puis française, pour désigner les animaux domestiques retournés à l'état sauvage. Ce terme doit en principe faire partie du vocabulaire des Français qui s'implantent dans les Mascareignes et ailleurs aux XVIIe et XVIIIe siècles. Ils le réinvestissent pour désigner les animaux en errance (porcs, bœufs, cabris marrons), les fruits qui proviennent d'arbres non domestiqués (vigne marronne, avocat marron) et les esclaves qui désertent leur lieu de travail et gagnent la partie altièrè<sup>8</sup>.

Le notaire saint-pierrois, Jules Hermann (1845-1924), qui a beaucoup réfléchi sur la toponymie de l'île, a lui aussi contesté le terme *cimarone*. Comme il était intéressé par la question des rapports entre la Grande Ile (île Saint-Laurent ou île Dauphine ou Madagascar) et l'île Bourbon compte tenu du repli à Bourbon opéré par les Français implantés à Fort-Dauphin en 1674 et de l'important approvisionnement en main-d'œuvre de l'île Bourbon à partir de Madagascar, il a préféré privilégier l'origine malgache. Le terme *marron* est pour lui, la contraction de *m'harona*, qui signifie être cherché, ou encore *ha-maroon*, *anka-maroon* désignant la bande, qui est là-bas avec la bande.

L'esclave n'ayant qu'une ambition, vivre libre, le marronnage sévit dès les premières heures de la colonisation de l'île dans le dernier quart du XVIIe siècle, du gouverneur La Hure (1671-1674) à Vauboulon (1689-1690). Cependant, le marronnage n'est pas au départ seulement un fait concernant des esclaves en résistance, un fait noir. Les Blancs qui ne supportent plus la tyrannie de tel ou tel gouverneur trouvent refuge dans la montagne et ils ont été identifiés en tant que *kivis* (mot malgache désignant marrons).

Le gouverneur La Hure (1671-1674) figure parmi les premiers gouverneurs autoritaires et tyranniques. Selon la tradition, il a fait fusiller et écarteler son garde-magasin, Véron. Pour échapper à ses excès, quelques habitants s'enfuirent et se retranchèrent au Piton de Grande Anse. Ils ont été qualifiés de *kivis*. En novembre 1674, lors du passage, du vice-roi des Indes, Jacob Blanquet de La Haye, il est favorable au rappel de ces habitants déserteurs. Jacques Launay va sur la côte sud sonner l'ancive et les fugitifs reviennent.

Sous le gouverneur d'Orgeret (1674-1678), quand les Noirs apprennent qu'à Fort-Dauphin les Malgaches se sont révoltés contre les Français, le 27 août 1674, ils décident de massacrer les Blancs

---

<sup>8</sup> Jérôme Froger, « Le mot « marron » : au sujet d'une fausse étymologie espagnole », *Revue Historique de l'océan Indien, La Grande Guerre et les pays de l'Indianocéanie suivi de Esclavage. Nouvelles approches*, Saint-André, 2015, p. 159-167.

sauf les femmes, le chirurgien et le prêtre. Ceux qui sont arrêtés sont pendus. Les autres s'enfuient dans les montagnes et ils font des incursions nocturnes sur les habitations isolées.

La principale préoccupation du gouverneur Vauboulon (1689-1690) a été de tourmenter les habitants. Ainsi, il fait arrêter Brocus pour avoir donné de l'oignon et de l'ail à des esclaves marrons. Il le condamne à faire amende honorable, à porter un écriteau sur sa poitrine et un autre dans le dos portant l'inscription « protecteur des noirs marrons » et à être attaché au carcan.

## **I - La réalité du marronnage**

### **I.1 - Le marronnage dans le temps et l'espace**

#### **I.1.1 - Evolution du marronnage dans le temps**

Le développement de la culture du caféier exige beaucoup de bras. Le marronnage prend sa vraie dimension avec l'entrée massive d'esclaves sous le gouverneur Benoît Dumas (1724-1735). Les marrons sont en majorité malgaches. La première période qui va de la fin du XVIIe siècle à 1730, date à partir de laquelle la milice commence à traquer régulièrement les marrons, coïncide aux temps obscurs de la présence marronne dans les Hauts, car l'espace est inconnu. Ils évoluent à proximité des principaux lits de rivières entre 500 et 1 000 mètres d'altitude.

La deuxième se termine en 1775 avec la disparition de la peine de mort au troisième grand marronnage et correspond au temps de la sédentarisation et de la lutte farouche des Blancs contre les occupants de la montagne. Ils s'installent majoritairement entre 1 000 et 2 000 mètres d'altitude. Quelques marrons campent tout de même à l'abri à l'intérieur de l'habitation du maître.

Puis, le marronnage s'africanise. De 1775 aux années 1820, se produisent les derniers soubresauts de la guérilla. C'est le temps du glissement du marronnage de la montagne (au-dessus de 2 000 mètres) vers les lisières des habitations, avec le développement de la culture de la canne à la suite du passage de l'économie caféière à la fabrication industrielle du sucre.

Pendant les années 1830 à 1848, le marronnage change de visage, il se créolise. Les marrons se retrouvent majoritairement au-dessous de 1 000 mètres, nécessité fait loi. Le monde des marrons se divise alors en trois groupes. Le premier regroupe les quelques marrons endurcis qui ne quittent pas les Hauts. Le deuxième est plus important en nombre. Ses membres sont en contact avec les premiers et se mêlent à la population des quartiers en se déguisant (en portant chapeau). Ils écoulent les produits de ceux qui restent dans les Hauts. Le troisième évolue à la lisière des habitations, il évite de nouer des contacts avec les éléments de la côte afin de ne pas être repris.

#### **I.1.2 - Evolution dans l'espace**

##### **a) Localisation des marrons**

De 1690 à 1710, le marron s'installe dans le haut des rivières des Marsouins, du Mât, du Butor, du Galet, du Bernica, de Saint-Gilles, de Saint-Etienne, à la Plaine des Cafres et Cilaos.

Des années 1710 aux années 1780, il s'implante aux abords immédiats du volcan de La Fournaise, Mafate et Salazie, le Piton des Neiges, le Bras de la Plaine, la rivière de l'Est, la forêt de Bébour, les hauts du Repos Laleu.

En 1768, l'intendant Crémont trouve sur le sentier qui mène au volcan après la ravine du Ponteau, la caverne à Manzaque (ou Mauzac), nom du célèbre marron tué en cet endroit.

En 1801, le savant Bory de Saint-Vincent consigne Le Morne des Feux à Mauzac. Ce nom est celui d'un chef de marrons nommé Mauzac, habitant autrefois dans le cratère, qui tenait sur le point le plus élevé du piton une sentinelle et y allumait des bruyères pour y rallier ses camarades. (Mauzac dérive du malgache, mpanjaka, souverain. Ce terme fait référence au fanjakana, circonscription territoriale créée par un mpanjaka, chef capable d'assurer l'organisation socio-politique, religieuse et économique). Le nom de caverne à Cotte à la cime du Morne de Langevin, au bord de la rivière des remparts, provient aussi d'un Noir marron qui y fut tué.

Lors de son périple au Bénare, en 1820, Auguste Billiard se retrouve dans la caverne à Faonce du nom d'un marron qui s'y est réfugié pendant plusieurs années et qui avait le titre de roi.

Certains lieux habités par les marrons portent le nom du chasseur qui a attaqué leur camp et tué un grand nombre d'entre eux. Louis Héry mentionne la caverne Mussard composée de nombreuses cavités, repaire d'une centaine de marrons. Quand il eut connaissance de ce lieu de vie, le chasseur de marrons François Mussard réunit une quinzaine de chasseurs, l'attaqua. Cinquante en ont été tués et le même nombre a été repris.

Pour le marron, la montagne reste l'espace de l'espoir. C'est l'espace de la palingénésie. Anchaingue, Cimendef, Cimendal, Mafate, Marianne, Pitse, Cotte, Faonce, Marla, noms de pitons et de crêtes, sont des témoins de la volonté de libération des esclaves de Bourbon contre la barbarie d'un système qui les chosifie, qui les réduit à l'état d'objet, de meuble, qui les néantise, Ces noms qui singularisent la toponymie de l'île sont le témoignage de la victoire de la dignité, de l'humanité, de la civilisation contre la barbarie de l'esclavage.

#### b) Cartographie et marronnage

La carte de Flacourt gouverneur de Madagascar de 1648 à 1655, réalisée grâce aux informations des colonisateurs temporaires de l'île de 1646 à 1649, nomme Saint-Paul habitation des Français, l'Etang du Salé, le Pays Brûlé, la Montagne Rouge, l'habitation de l'Assomption, la Possession du Roy, et les rivières (du Galet, Saint-Gilles, Grande Ravine, Saint-Etienne, de l'Est, du Marsouin, des Roches, du Mât, Saint-Jean).

Celle de 1710 de Feuillet est la première à faire figurer les Trois Salazes, la Plaine des Cafres, et la plaine de Cilaos

La carte de Bellin de 1763 n'apporte pas plus d'informations que celle de Feuillet. Cependant, elle se francise. Elle représente les rivières (de l'Espérance, de Basse Vallée, des Remparts, des Grègues, d'Abord), la ravine de Miséricorde, les Pointes (de Chartres, d'Orléans, de Berry, d'Anjou, de Bourgogne, Dauphine, Royale, des Bois Rouges).

La carte de Bory de Saint-Vincent de 1801 signale en plus des zones marronnisées et connues, le Piton des Feux de Mauzac.

La carte de Selhausen de 1812 mentionne Orère et Cimandef. Les épopées des Libres de couleur ont influencé la toponymie avec les Pitons Guichard, Lislet, de Villers, Hyacinthe, Dejean, Mesmenil et la rivière Jean Dugain.

La carte dressée et levée de 1845 à 1852 dédiée à M. Doret par Louis Maillard mentionne Cilaos (avec îlette à Cordes, îlette à Calebasses), le Piton des Neiges. Salazie est nommé après l'attribution de concessions dans le cirque en 1830. La rivière Jean Dugain disparaît et laisse place au Piton Dugain à 1754 m, le Piton Desmenil est maintenant orthographié Dumesnil. D'autres pitons s'ajoutent à ceux révélés en 1812, le Piton Bleu, le Piton Tortue, le Piton Rond, le Piton des Songes, le Piton des Roches, le Piton Louis.

Cependant, sur un plan dressé par Amédée de Boisvilliers en 1834, un bras de la rivière des galets s'appelle Bras de Mafaque.

La carte la plus achevée en matière de marronnage est celle de Paul de Lépervanche publiée en 1878. Le cirque de Mafate est enfin nommé, de même que ses différentes localités : le Cimendal, Kelval, Marla, Taïbit, Toun Vasa. Le cirque de Salazie est décrit avec le camp Pierrot, le camp d'Henri, la Roche à Jacquot, la ravine Camp Michel.

## **I.2 - Le marronnage en ordonnance et règlement**

14 septembre 1697 : Le commandant Bastide crée la milice.

26 janvier 1713 : Les marrons ont un délai de 15 jours pour rentrer.

20 juillet 1715 : Remplacement de la peine du jarret coupé qui occasionne souvent le tétanos par la peine des fers aux deux pieds avec une chaîne.

Décembre 1723 : Distinction entre le petit marron ou renard repris après moins de 30 jours de marronnage et le grand marron qui dépasse ce temps. Le grand marron repris pour la première fois, a les oreilles coupées et reçoit la fleur de lys sur une épaule ; pour la deuxième fois, il a le jarret coupé et la fleur de lys sur l'autre épaule ; pour la troisième fois, il est puni de la peine de mort.

26 avril 1727 : Le Conseil Supérieur oblige les maîtres à déclarer leurs esclaves marrons 48 heures après leur départ.

18 octobre 1727 : Une patrouille nocturne est instituée dans le quartier Sainte-Suzanne pour empêcher les esclaves de circuler.

26 juillet 1729 : Les propriétaires en état de porter des armes doivent figurer sur un rôle tenu par le capitaine du quartier afin de participer aux détachements de chasseurs de marrons. Les membres du détachement sont rémunérés à raison de 3 livres par jour pour le chef et 45 sols pour chaque subordonné. Pour chaque esclave tué ou pris, il leur est payé 30 Livres.



12 juin 1735 : Pour un Noir pièce d'Inde tué le maître doit recevoir 90 piastres, pour un moyen 75 piastres, pour un petit 60 piastres, pour une négresse pièce d'Inde 75 piastres, pour une moyenne 60 piastres, pour une petite 55 piastres.

6 septembre 1737 : Le Conseil Supérieur ordonne la création d'un détachement général de la moitié des habitants des différents quartiers pour gagner le centre de l'île et chasser les marrons.

24 septembre 1739 : Un règlement pour les détachements institue le rôle de tous les habitants en état de porter les armes, reconnus pour être des « hommes des bois » capables de passer dans les remparts, afin de pouvoir mieux organiser les détachements chargés de chasser les marrons.

1<sup>er</sup> janvier 1740 : Pour se procurer les vivres nécessaires pour une durée de quinze jours dans les bois, le chef du détachement reçoit 3 Livres par jour, le fusilier 2 livres 5 sols.

7 septembre 1740 : Le membre du détachement qui a tué ou pris un marron reçoit un Noir pièce d'Inde.

3 mai 1752 : Tous les détachements reçoivent pour leurs vivres avant leur départ 9 Livres pour 15 jours par homme. Pour avoir leur dû, les capteurs doivent rapporter la main gauche du marron tué. Pour les encourager à les ramener en vie, une prime de 30 livres leur est accordée par marron repris. Tout esclave qui tue un grand marron reçoit une récompense en toile bleu, toile de Combourg, guingan, pour une valeur de 15 Livres. S'il le ramène en vie, il doit en recevoir le double.

31 juillet 1754 : Défense aux chirurgiens de guérir totalement la plaie occasionnée lorsque le jarret du marron est coupé à la première récurrence. Ils doivent guérir de manière à ce que les parties séparées ne se rejoignent pas, car autrement cette peine serait inefficace.

19 juillet 1768 : une ordonnance rappelle que l'un des principaux objets de l'établissement de la commune dans cette île a été la destruction des esclaves fugitifs.

12 décembre 1772 : Nouvelles modalités concernant la chasse aux marrons et la prime aux capteurs.

4 mai 1775 : Le marron ayant eu le jarret coupé doit être soigné à l'hôpital avant d'être rendu à son maître. La peine de mort pour marronnage au troisième cas est commuée en appel en celle de la chaîne à perpétuité.

14 mai 1777 : Les maîtres qui laissent à dessein leurs esclaves partir en marronnage pour se partager avec les chasseurs la prime de capture sont dénoncés par le pouvoir.

2 juillet 1790 : Le receleur d'un marron est puni de 3 piastres par jour s'il s'agit d'un Blanc et 10 piastres par jour s'il s'agit d'un Noir libre.

2 avril 1791 : La prime versée pour la main d'un marron tué dans les bois chute de 100 à 50 Livres. Tout marron est puni de vingt-cinq coups de fouet. Le renard est détenu au bloc ou à la chaîne publique jusqu'à ce que son maître vienne le chercher et paie son chasseur. Le grand marron est puni d'un mois de chaîne pour la première fois, deux mois à la première récurrence, trois mois et l'estampe de la lettre M sur l'épaule gauche à la deuxième récurrence.

1791 : Aggravation des sanctions contre les maîtres qui négligent d'appliquer les règlements contre le marronnage. Tout maître doit déclarer sous huitaine la fuite d'un de ses esclaves sous peine de 30 Livres d'amende au profit de la commune. Le maître négligent doit supporter les frais de capture d'un grand marron.

22 juillet 1794 : Toutes les municipalités doivent envoyer au Comité de Sûreté la liste des marrons de leur canton et les renseignements au sujet de leurs camps. Une grande poursuite doit commencer le 11 août. Une prime de 100 Livres est prévue pour chaque marron repris.

12 avril 1819 : Grand marron passible de deux mois de chaîne pour la première fois et de quatre mois en cas de récidive. Celui qui est arrêté après une récidive de six mois et appartient à l'Etat est mis à la chaîne publique et employé aux travaux forcés.

1826 : Un corps de gardes champêtres est créé et chargé d'arrêter les déserteurs, les esclaves marrons.

21 juin 1833 : Remise à leurs maîtres des esclaves détenus dans les bagnes pour cause de marronnage

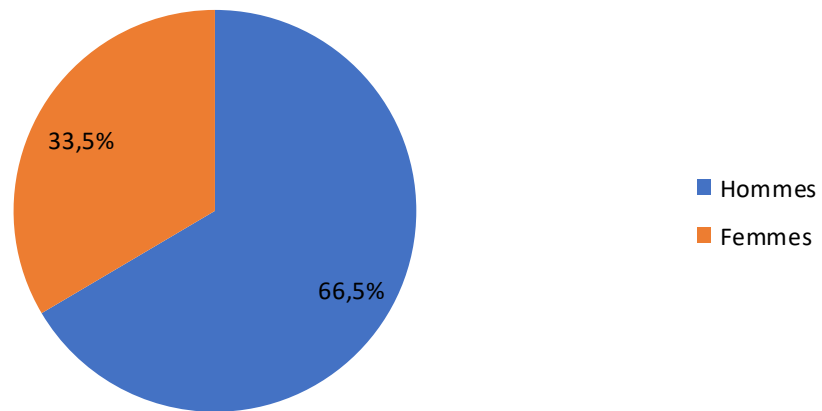
11 septembre 1834 : Le marron est l'esclave circulant sur la voie publique et non muni d'un permis correctement rédigé, signé et daté indiquant le but de sa mission. Chaque commune doit posséder ses registres de marronnage et un détachement spécial composé de trois escouades au maximum. Les membres du détachement sont exemptés de milice. Les marrons absents depuis plus de deux ans, les marrons armés ou faisant partie d'une bande armée sont réputés esclaves dangereux.

8 juin 1841 : Les esclaves de moins de 14 ans arrêtés en état de grand marronnage sont rendus à leurs maîtres pour y subir leur punition.

### **I.3 - Le marronnage en nombre**

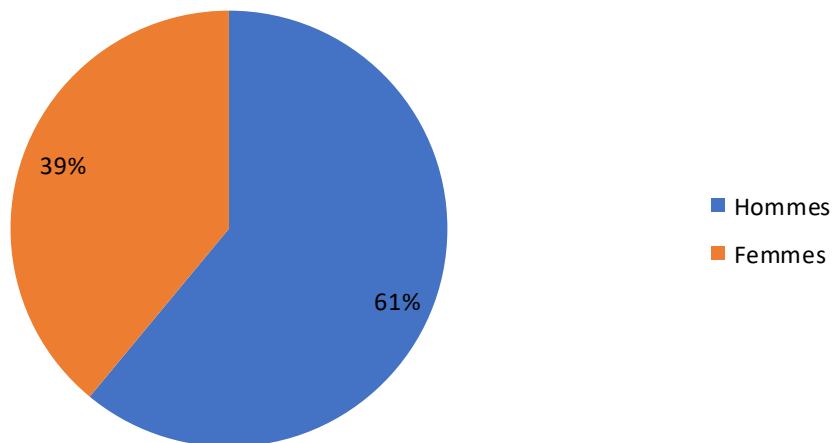
Le pourcentage de marrons d'une année à l'autre varie entre 2,5 % (1732) - [1735, 3 %, 1741, 5,9 %] - et 7 % en 1830. De 1730 à 1734, sur 349 esclaves partis pour la première fois en marronnage, 66,5 % sont des hommes et 33,5 % des femmes.

**Répartition selon le sexe des esclaves partis en marronnage pour la première fois de 1730 à 1734**

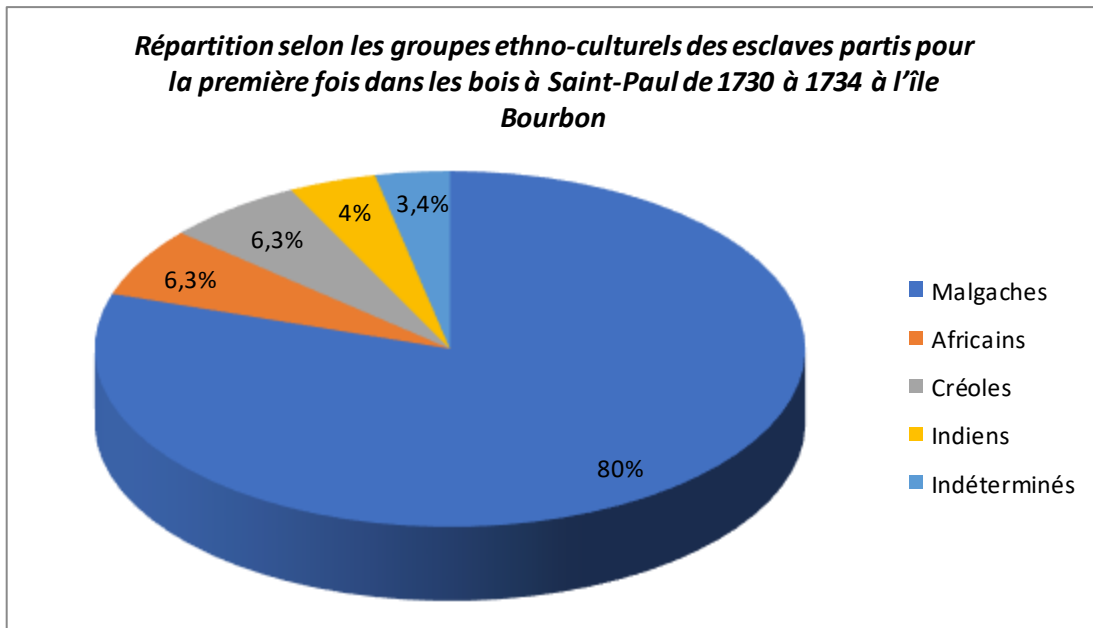


En 1735, sur 208 marrons, 61 % sont des hommes et 39 % des femmes.

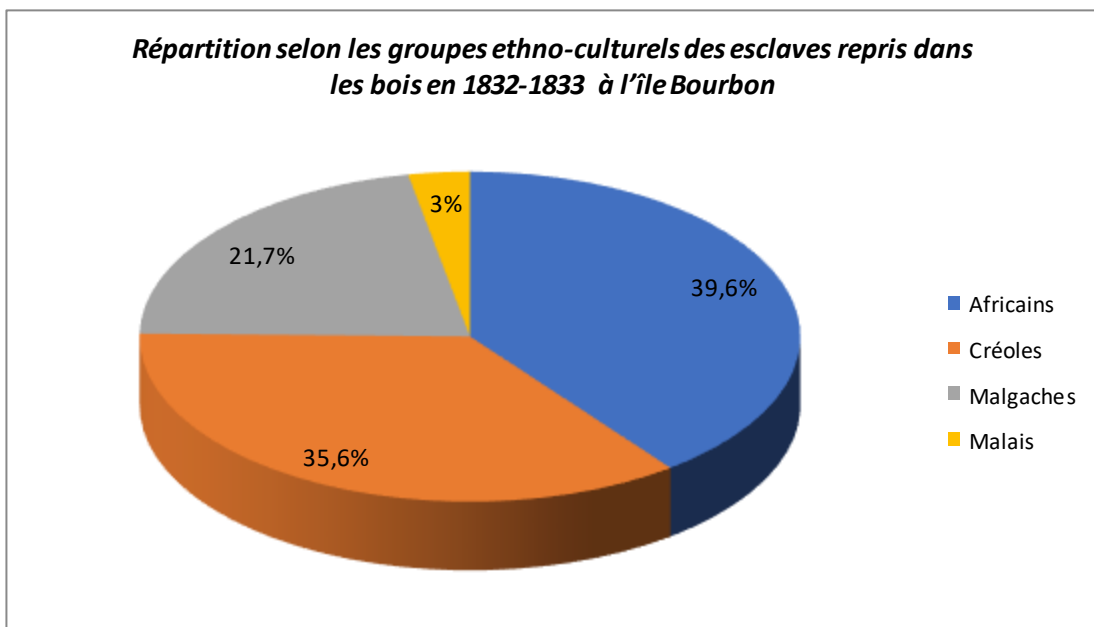
**Répartition des marrons selon le sexe en 1735 à l'île Bourbon**



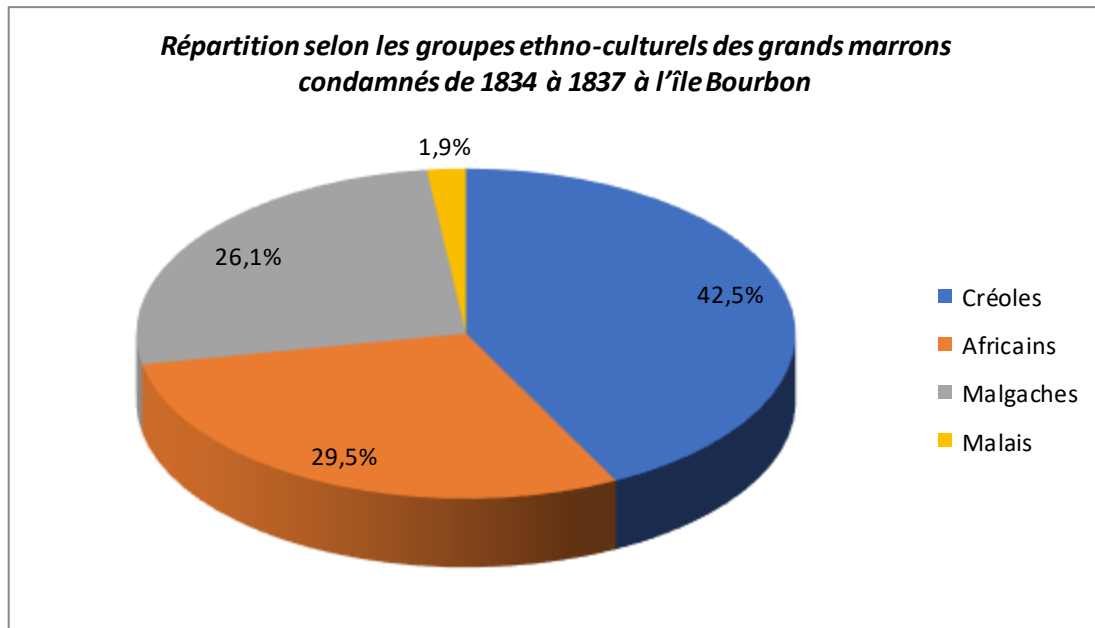
De 1730 à 1734, sur 349 partis pour la première fois dans les bois à Saint-Paul, 80 % sont des Malgaches, 6,3 % des Africains, 6,3 % des Créoles, 4 % des Indiens (Le reste est indéterminé).



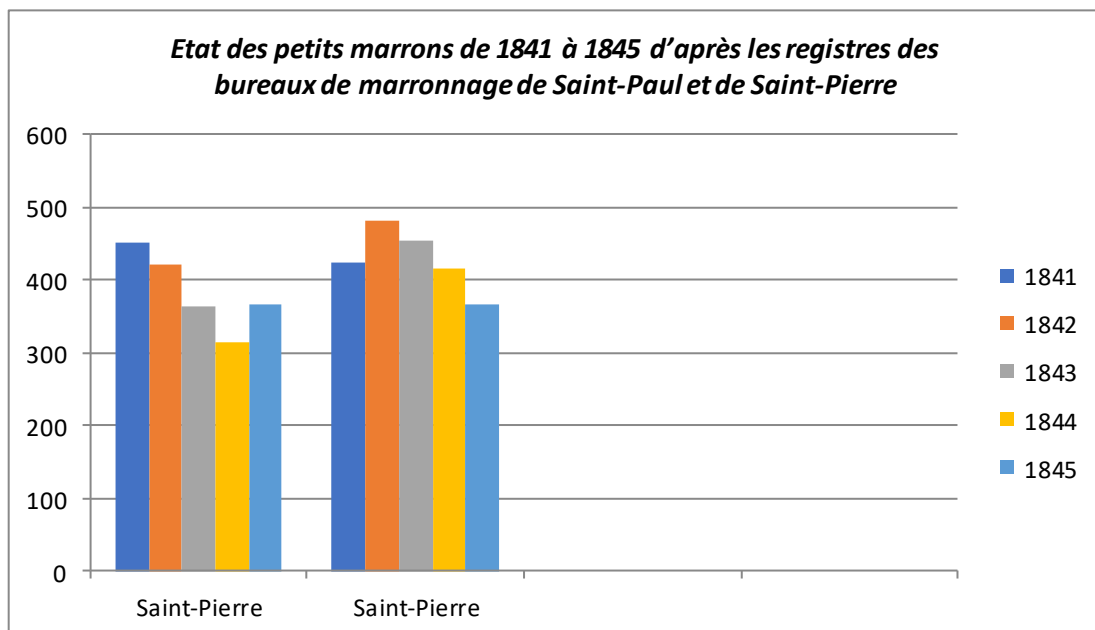
Parmi les 396 marrons repris dans les bois en 1832-1833, 39,6 % sont des Africains, 35,6 % des Créoles, 21,7 % des Malgaches et 3 % des Malais.

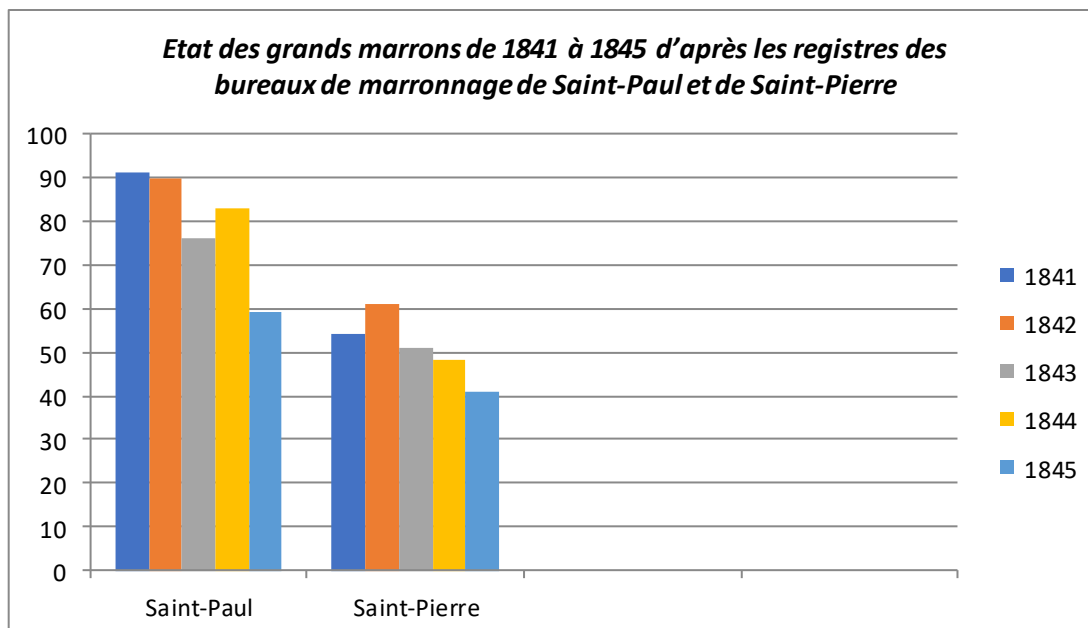


De 1834 à 1837, sur 714 grands marrons condamnés 42,5 % sont Créoles, 29,5 % Cafres, 26,1 % Malgaches, 1,9 % Malais.

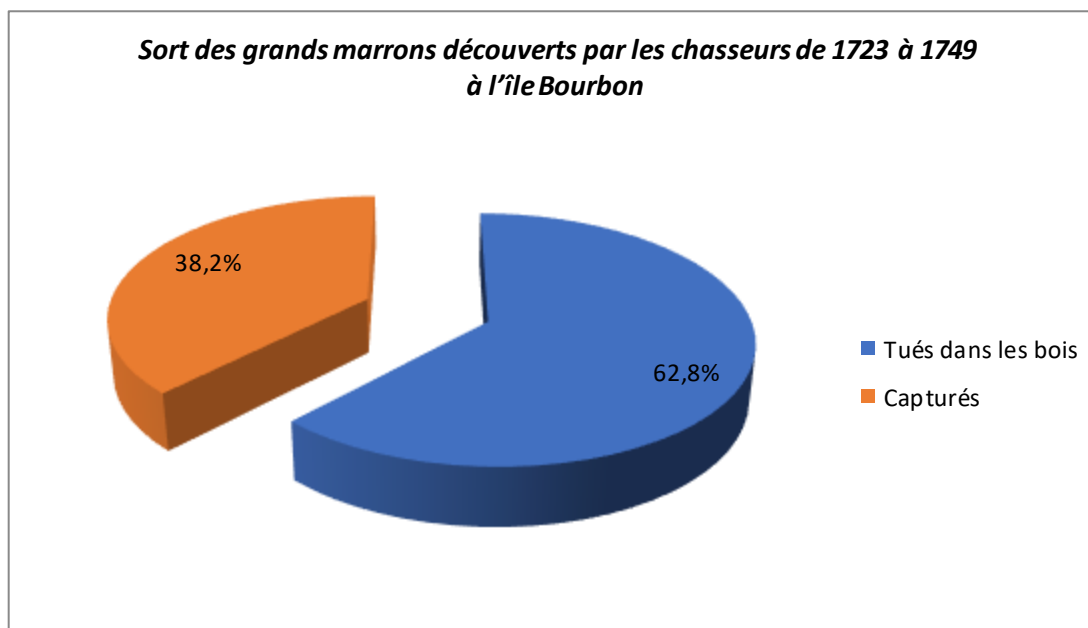


De 1841 à 1845, à Saint-Paul et à Saint-Pierre, le nombre global de petits et de grands marrons déclarés oscille entre 830 et 1053.



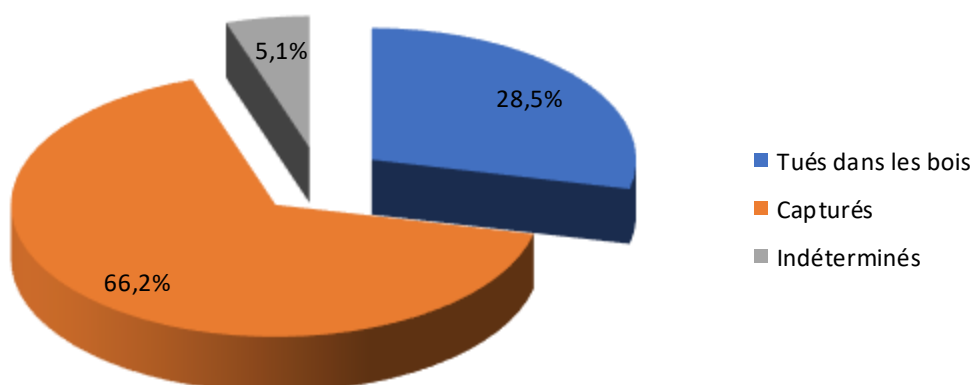


De 1723 à 1749, 199 grands marrons ont été découverts par les chasseurs, dont 125 tués dans les bois (62,8 %) et 74 capturés (38,2 %).



De 1750 à 1765, 506 grands marrons ont été traqués, dont 145 tués dans les bois (28,5 %) et 335 capturés (66,2 %) et 5,1 % indéterminés.

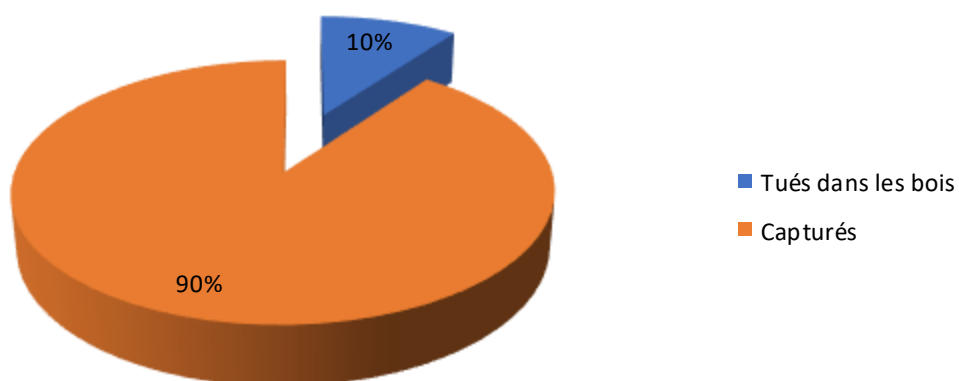
**Sort des grands marrons découverts par les chasseurs de 1750 à 1765 à l'île Bourbon**



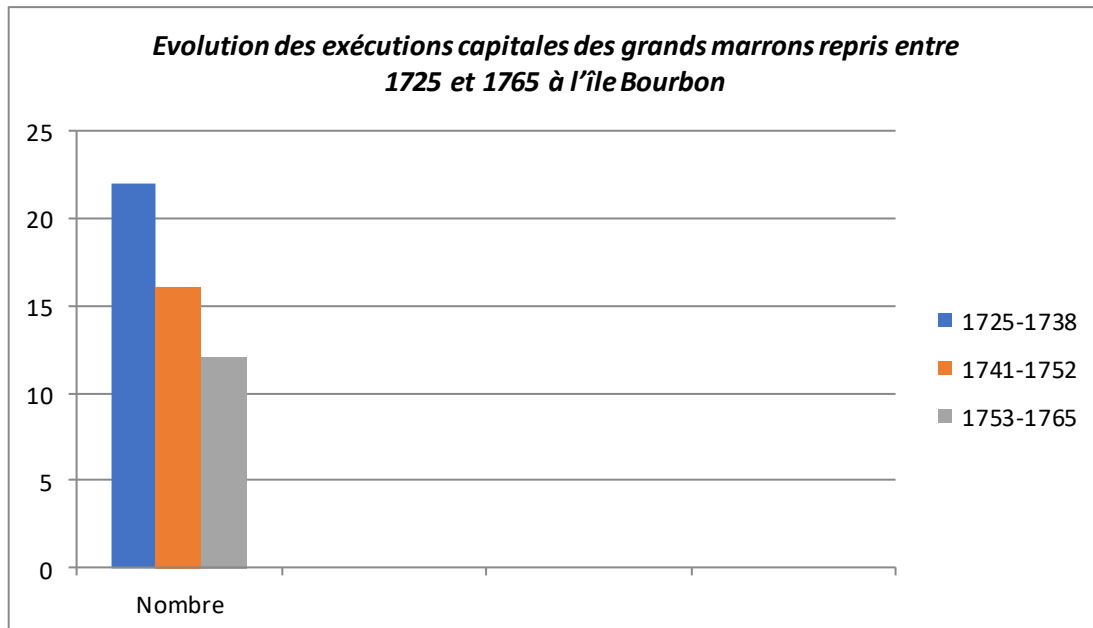
De 1766 à 1788, 390 marrons ont été retrouvés, dont 351 ont été repris (90 %) et 39 tués (10 %).

**Sort des grands marrons découverts par les chasseurs de 1766 à 1788 à l'île Bourbon**

**Sort des grands marrons découverts par les chasseurs de 1766 à 1788 à l'île Bourbon**



Au fil des années, les exécutions capitales d’esclaves marrons reculent : 22 de 1725 à 1738, 16 de 1741 à 1752 et 12 de 1753 à 1765.



De 1810 à 1848, sur les habitations-sucreries, le taux de marronnage est de 0,37 %. Il est faible. En retenant le nombre de ces structures recensant des esclaves marrons, l’amplitude moyenne annuelle est de 2,97 %.

En 1750, des groupes d’esclaves qui se sont évadés de l’île de France venus individuellement en pirogue ou en chaloupe par groupe de dix ou douze arrivent à l’île Bourbon.

#### **I.4 - Femmes et enfants en marronnage**

Si des femmes choisissent de leur propre chef de partir en marronnage, d’autres sont emmenées de force lorsque les marrons effectuent des razzias pour assurer la survie du groupe. Le 10 juillet 1716, Marie Anne est condamnée à avoir les oreilles coupées et à être marquée d’une fleur de lys sur l’épaule. Quand elle récidive le 3 janvier 1718, la peine de pendaison est prononcée contre elle. Le lendemain, faute de bourreau elle est passée par les armes. Certaines sont des marronnes perpétuelles. Certaines sont ramenées par les détachements après quatorze à vingt ans de marronnage. En 1730, la Malgache Geneviève âgée d’une vingtaine d’années, est petite marronne pour la septième fois. D’autres femmes sont reprises ou tuées par les détachements après quatorze à vingt années passées dans les bois. Agathe, esclave de Pierre Lebon, habitant de la rivière d’Abord, partie le 7 mars 1733, capturée le 13 avril 1733, doit subir la peine du fouet. Le 11 octobre 1733, elle retourne dans les bois. Elle est conduite enceinte au bloc le 9 janvier 1734. Elle a le jarret coupé et est marquée de la fleur de lys. Isabelle, esclave malgache, âgée de 35 ans, appartenant à Jacques Le Beau, partie le 5 novembre 1741, est prise par un détachement le 2 août 1742. Mise au bloc, elle a



les oreilles coupées par jugement du 26 novembre 1742. Elle s'en va le 8 septembre 1743 en compagnie de son fils âgé de 13 ans et est rattrapée le 18 décembre 1752. Elle subit la peine réservée au deuxième cas. Suzanne, esclave malgache appartenant à François Garnier dit Vernon, marronne du 4 juillet 1734 au 15 février 1736, s'enfuit de nouveau en 1738. Elle est ramenée par François Mussard le 8 décembre 1752 après avoir passé quatorze ans dans les bois. Soignée à l'hôpital de Saint-Denis elle s'évade le 27 janvier 1753.

Certaines femmes ont le titre de reine. Marie-Josèphe est la femme de Jouan, esclave mozambique, roi, qui se fait passer pour un sorcier « capable de faire voler ses camarades comme des oiseaux pour se rendre dans son pays ». Elle est la reine du groupe de Jouan. Jeanne femme d'un partisan est « sa seconde ».

A l'âge de dix ans, Rose reprise en octobre 1730 est qualifiée de marronne de profession. Marthe âgée du même âge s'enfuit le 7 mars 1730, repris le 8, elle repart le 11 et se rend le 18 mars suivant. Le 23 mars 1730, un garçon de huit ans est repris. Certains enfants sont dans les bois parce qu'ils y sont nés ou parce qu'ils ont été emportés par leurs mères. Parmi les 349 esclaves partis en marronnage pour la première fois à Saint-Paul entre 1730 et 1734, quatre ont moins d'un an à cinq ans, vingt-trois ont entre huit et onze ans et 46 entre onze et quinze ans (dont dix-huit filles).

L'enfant qui part est trop fragile pour réussir son projet, s'il n'est pas pris en charge par un adulte. Cotte partie le 5 octobre 1736 pour la première fois à l'âge de douze ans, se rend le lendemain. Elle récidive le 9 octobre 1738, quand elle est reprise le 13, elle reçoit cent coups de fouet. Elle se sauve pour la dernière fois le 1<sup>er</sup> juin 1743 et est tuée à l'âge de vingt-huit ans le 17 juin 1752 par François Darmon fils.

Les chasseurs tirent aussi bien sur les femmes aux mains nues que sur des enfants. Le 31 janvier 1752, le détachement de François Mussard repère le long du bras de l'Étang du Gol un camp de huit mauvaises cases en feuilles pouvant contenir une quinzaine de marrons. Quand il le visite, il trouve un négrillon de onze ans et une négritte d'environ neuf ans. Comme ces enfants essaient de s'enfuir, deux fusiliers font feu, ils sont tués.

## **I.5 - Les motifs du marronnage**

### **I.5.1 - Le résultat des contraintes du système**

Les mobiles pour désertir sont nombreux. Cet acte est souvent le fruit des contraintes imposées par le système. Les esclaves rompent le ban, soit parce qu'ils veulent recouvrer la liberté, soit parce qu'ils ne peuvent témoigner leur affection à un proche. En 1786, Rixin s'isole dans le marronnage car il n'a pas été autorisé par son maître à rendre visite à sa mère à l'article de la mort.

Ils s'en vont aussi parce qu'ils ne supportent plus d'être battus brutalement et humiliés. Le 30 décembre 1739, le Malgache Andiamar répond « qu'il y avait une lune qu'il était marron, et qu'il était parti parce que le nommé Victor, commandeur, était trop méchant ». Le 14 juin 1755, Thomas et Pauline sa femme capturés après un premier marronnage de plus d'un mois à proximité de Saint-Paul, disent qu'ils « sont partis en marronnage parce que leur maître les battait trop et sans sujet ».

En 1756, Manuel a pris la fuite « pour avoir manqué à l'appel des esclaves, et parce que son commandeur, sans avoir égard à ce qu'il était malade, voulait le forcer à moudre du café jour et nuit, ce qu'il n'a pu souffrir ». Le 26 octobre 1787, Jouan explique son geste par la méchanceté de son maître qui « le maltraitait trop, et que mourir sous les coups ou par l'aide la justice cela lui est égal ». Le 17 novembre 1787, Narcisse, pêcheur, s'enfuit « pour ne plus subir de misère les jours de mauvaise pêche ». Le 29 décembre 1810, Maroc n'ayant pas fourni son compte de bois à la fin de la semaine est dans l'obligation de s'enfuir pour ne pas être puni.

Ils s'en vont encore parce qu'ils sont insuffisamment nourris. Le 21 mai 1755, Jacques dit qu'il s'est rendu en marronnage attendu que son maître ne lui donnait pas assez à manger ».

Et parce qu'ils sont accusés de crimes non commis, Jupiter marron au troisième cas confie le 21 juin 1773 que ses camarades ayant mangé du maïs dont il est gardien, il a eu peur d'être battu par son maître. En 1776, à la suite d'un vol de maïs, Télémaque a été si sévèrement fouetté qu'il s'est enfui et a été repris après deux ans de marronnage. Après la perte d'un verrat, Augustin s'évade car son maître lui a promis deux cents coups de fouet s'il ne le retrouve pas.

Parce qu'ils ont la nostalgie du pays natal, le mal du pays, « le mal de malgache » (c'est-à-dire de Madagascar = Malagasy).

### **I.5.2 - Une décision éminemment politico-culturelle**

En offrant un refuge aux esclaves en quête de liberté, les Hauts deviennent pour eux l'espace de la palingénésie. Ils leur permettent de boire à la coupe de leur culture politico-sociale ancestrale. L'œuvre des marrons en devenant avant même l'abolition de l'esclavage, sujet de réflexion et d'interprétation, source d'inspiration littéraire, enrichit le patrimoine culturel de l'île.

#### **a) Une organisation politique éphémère mais singulière**

Lorsque les premiers esclaves malgaches sont sur les navires qui les mènent dans cette île des Mascareignes, chaque fois que le navire tangue, ils sont tenaillés par la peur de mourir en mer, en pensant que leur âme serait ainsi condamnée à l'errance, faute d'avoir reçu une sépulture et faute pour leurs proches parents d'avoir pu respecter le rituel d'ancestrisation. Quant à l'accostage du navire, ils découvrent enfin cette île boisée et montagneuse, leur nouvelle terre imposée, cette peur s'éloigne, car il leur est maintenant indispensable d'agir pour bien mourir, c'est-à-dire mourir en ayant une lignée, en ayant suivi fidèlement les règles de vie inculquées par les aînés pendant le temps d'initiation dans le pays perdu, alors que le déroulement de leur vie dépend désormais d'un autre, d'un maître. Il leur faut alors vaincre une autre peur, la peur de mourir loin des ancêtres, loin du tombeau familial. La perte de leurs parents, de leurs pères et mères, de leurs frères et/ou sœurs leur cause une très lourde peine, un tourment permanent. Cependant, rien ne leur est plus pénible que la désancestrisation, c'est-à-dire la perte de tout contact avec la réalité ancestrale et l'incapacité d'être inhumés auprès du tombeau ancestral familial. L'être malgache se considère en structuration dans son espace. Les ancêtres (razana) sont des êtres transitionnels assurant le lien entre leurs descendances et Dieu le créateur (Zanahary). Ils sont la source de tous les biens, de la richesse et de la fécondité. « Dieu, les ancêtres et les êtres humains » évoluent en intrication. Selon les croyances,

si les ancêtres et leurs règles sont bien respectés, le futur sera plus rassurant, car le passé et le futur appartiennent au monde invisible. Les ancêtres intègrent le monde complexe du cosmos qui régule le temps. Les règles ancestrales sont incontournables, le respect des aînés est une nécessité. Pour être en harmonie avec le monde, il faut à tout prix s'intégrer au niveau du monde visible, cosmogonique, accepter son destin et sa place. Mais ce destin, chaque individu peut le modifier en faisant appel à l'astrologie (sikidy) ou au devin-guérisseur (mpanandro-mpitaiza).

Pour l'Africain, « vivants et morts sont unis par une dialectique sacrificielle, l'ancêtre se nourrit des offrandes du vivant, et le vivant trouve dans l'ancêtre l'assurance de la continuité du groupe ». Pour que cette union soit possible et totale, il lui faut bien mourir, c'est-à-dire s'inscrire dans une harmonie avec le lieu – mourir près des siens – avec le temps – mourir vieux – doté d'une nombreuse descendance, afin d'assurer le cycle normal des rites d'anniversaire du disparu. Bien mourir, c'est s'éteindre paisiblement en communion avec les ancêtres.

Pour le Malgache aussi, le culte dû aux ancêtres est vital. Les ancêtres veillent sur leurs descendants. S'ils obtiennent la nourriture qu'ils réclament, ils sont heureux et rendent leurs enfants heureux. S'ils sont oubliés, si par coup du sort, ils n'ont pas la sépulture qu'ils attendent, si faute d'un sacrifice les anciens morts ne les accueillent pas dans le tombeau, s'ils ne reçoivent plus d'offrandes, alors ils errent ; ils deviennent des « lolo » des esprits, des fantômes qui tourmentent les vivants<sup>9</sup>.

Les esclaves débarqués à Bourbon se rendent compte dès leur arrivée qu'ils sont dans une impasse. Ils sont sans espoir de repartir, sans famille, sans tombeau familial. L'idée de mourir en terre étrangère leur est insupportable. Comme ils ne disposent pas d'anciens défunts pour les accueillir après leur décès, ils sont confrontés à un vide insupportable et n'ont qu'une perspective pour l'après-mort, l'errance. En devenant marrons, ils s'approprient une portion de l'espace, ils l'aménagent. Un des leurs, plein d'autorité, l'administre en tant que roi ou lieutenant, il peut être désigné de son vivant : Anchaing des Salazes, Bâle de Cilaos, Dimitile de l'Entre-Deux, Cimendef de la rivière du Galet, pour que leurs restes mortels puissent reposer un jour dans le lieu qu'ils ont administré et pour qu'un culte leur soit prodigué.

Comme les marrons malgaches ont constitué des royautes en imitant le modèle de leur pays d'origine, le roi a mérité évidemment une sépulture sacrée ; le culte qui lui a été rendu a été reconnu par la postérité, ce qui explique leur poids dans la toponymie de l'île. Les autres morts ont eu une sépulture moins prestigieuse dans le coin des morts. Dans la *Revue Coloniale* de janvier – avril 1846, il est fait mention d'une chambre sépulcrale au pied des Salazes.

« Les marrons organisés en bandes nombreuses, avec femmes et enfants, s'étaient établis au milieu des montagnes et des positions naturellement retranchées. On voit même au pied des Salazes, une construction particulière qui leur servait de chambre sépulcrale et qui est rempli de leurs ossements ».

---

<sup>9</sup> Le mot lolo prononcé en malgache (lulu) provient des ethnies austronésiennes dayak dans lesquelles *ulu* signifie revenant et papillon. Le mort malgache avant d'être enseveli est comme une chrysalide. Il est revêtu d'un linceul le *lamba mena*. De ce linceul va sortir le mort, lors de l'exhumation, comme le papillon. Raymond Decary, *Mœurs et coutumes des Malgaches*, Payot, Paris, 1951, p.230-231. Voir aussi, Louis Molet, « Vie mystique et réincarnation de l'âme chez les Malgaches », *Réincarnation et vie mystique en Afrique Noire*, PUF, Paris, 1965, p.107-130.

D'après Evariste de Parny, les esclaves africains croient en la transmigration de l'âme. Il révèle dans son élégie « Les paradis » que ceux-ci sont convaincus qu'après leur mort, leur âme ne resterait pas dans ce pays d'accueil, qu'elle doit retourner automatiquement dans le pays perdu pour retrouver les ancêtres. Le retour de leur âme serait accueilli dans la joie.

« Un autre espoir séduit le Nègre infortuné,  
Qu'un marchand arracha des déserts de l'Afrique.  
Courbé sous un joug despotique,  
Dans un long esclavage il languit enchaîné :  
Mais, quand la mort propice a fini ses misères,  
Il revole joyeux au pays de ses pères,  
Et cet heureux retour est suivi d'un repas »<sup>10</sup>.

M. C. Lavollée, membre de la mission de France en Chine, de passage à Bourbon en 1844, évoque un autre rituel, mais la même conception. Il fait part d'un traitement particulier du cadavre par certains marrons pour faciliter le retour de l'âme au pays perdu : « Les marrons chassés de Salazie après la colonisation de ce cirque au début des années 1830 se sont installés au Piton des Neiges et dans un des plis de la montagne se trouve un cimetière où ces nègres ensevelissaient les têtes de leurs compagnons, conformément à la croyance accréditée parmi eux que ces têtes doivent, après la mort, retourner au pays »<sup>11</sup>.

Le poète Ernest Cotteret connaît bien ce sentiment qui trouble les esclaves malgaches. Il l'extériorise, quand il présente le vieil Ampanani. Ce dernier considère qu'après avoir été vendus par leurs frères, les esclaves sont prêts à pardonner beaucoup aux maîtres de cette île, à condition qu'ils prennent la décision de les renvoyer dans leur pays peu avant leur mort.

« O maîtres tenez en mains nos destinées,  
Dépensez la vigueur de nos jeunes années ;  
Aux plus rudes travaux fatiguez nos deux bras ;  
Frappez, frappez encore...Nous ne nous plaindrons pas  
Mais quand nous n'aurons plus ni livre ni courage ;  
Lorsque tout notre sang sera glacé par l'âge ;  
Comme autrefois, enfin, quand vous ne pourrez plus

---

<sup>10</sup> Evariste de Parny, *Poésies diverses*, Livre 1, p.26

<sup>11</sup> M.C.Lavollée, *Voyage en Chine*, Rouvier-Ledoyen, Paris, 1853, p.66

Demandez du travail à nos membres perclus,  
O maîtres ! rendez-nous à nos vertes savanes,  
A nos vierges forêts où pendent les lianes  
En berceaux odorants, caché aux feux du jour,  
Où l'oiseau fait son nid et les amants, l'amour !  
Rendez-nous notre ciel que mire le grand fleuve,  
Où de l'époux défunt va se noyer la veuve !  
Oh ! faites-en un mot, qu'à l'ombre de nos bois  
Nous allions nous asseoir une dernière fois,  
Peut-être encore auprès d'une mère chérie,  
Et mourir en baisant le sol de la patrie !...  
Oh ! si vous nous rendez alors la liberté,  
Nous vous pardonnerons notre captivité »<sup>12</sup> !

Ce retour est ardemment souhaité pour reposer non loin dans la proximité du tombeau ancestral. Malheureusement, ce vœu est resté pieux.

Dès lors que leur destin est rivé à cette île, les premiers « grands » esclaves malgaches ont dépensé leur énergie pour gagner les hauteurs de l'île Bourbon dans le but de résoudre la question du tombeau ancestral. Le qualificatif « grand » s'impose, car il s'agit d'hommes qui avaient terminé certes leur initiation, mais qui étaient ombiasy<sup>13</sup>, car ils étaient capables par leurs connaissances étendues non seulement de conseiller leurs frères avec sagesse, mais aussi de s'adresser au Grand Zanahary (Dieu), de prédire l'avenir en utilisant la technique du sikidy<sup>14</sup>, de soigner les malades par leur science des plantes. Le marronnage des esclaves prend ainsi une dimension empreinte de spiritualité, alors qu'il a été présenté le plus souvent par les administrateurs, les chasseurs de marrons et les représentants des grandes familles profitant du système, sous un angle négatif, en faisant la part belle à la ruine économique de la colonie et aux pertes financières du maître. Or, quand les premiers « grands » esclaves malgaches sont devenus marrons, leur objectif premier n'était pas de troubler l'ordre économique des propriétaires de concessions et de biens de production. Ils se sont mobilisés pour entreprendre deux missions. D'abord sacraliser l'espace, car la

---

<sup>12</sup> Ernest Cotteret, *Les sensitives*, s.l. ; 1843-1849, Armanet, Saint-Pierre, 1862, p.61-66, Voir aussi *Grand livre d'or de la poésie réunionnaise d'expression française, des origines à nos jours*, NID, Saint-Denis, 1990, p.101-106

<sup>13</sup> Prêtre, devin-guérisseur.

<sup>14</sup> Divination par jets de graines.

vie pour un Malgache n'est pas aisée – pour ne pas dire impossible - dans un espace non sacralisé, c'est-à-dire dans un espace où par la prière, le travail de négociation n'a pas été entrepris avec ceux qui sont devenus invisibles mais qui l'ont pourtant habité, afin que la mise en valeur soit couverte de succès : les productions agricoles abondantes et l'élevage prospère. Ensuite, pour constituer le tombeau ancestral en pierre sèche selon un rituel précis, dans le but d'éviter l'errance de toutes les âmes des esclaves dans cette île. Ils gagnent la partie altièrre pour remplir cette noble mission d'essence éminemment spirituelle : organiser leur nouvelle vie, entourer leur premier guide, leur premier roi, de tous les signes de respect à sa mort, organiser le tombeau ancestral, respecter son deuil pour qu'il devienne un ancêtre. Si l'île avec son Piton des Neiges appelle à la transcendance, quand les esclaves marrons gagnent la partie haute de l'île, ils sont totalement en symbiose avec elle, car ils sont animés par l'idéal de transcendance. Le culte des ancêtres se déroule ensuite également dans la partie côtière, là où les autres esclaves travaillent et vivent, généralement au fond de la propriété du maître, dans un espace arboré, après la mise en place du tombeau sacré du roi marron ; désormais, ce dernier veille sur tous ses frères de misère parce qu'il a partagé leurs conditions de vie et de travail. Victorine Monniot mentionne la célébration d'un culte ancestral dans le *Journal de Marguerite*<sup>15</sup>. Son oncle Nicole de Laserve ne peut être le seul maître à avoir autorisé une telle fête.

Au moment où l'île Bourbon est colonisée définitivement par la France au début de la seconde moitié du XVIIIe siècle, Madagascar est à l'ère de la constitution des royaumes. Lors de leur installation dans la zone altièrre de l'île, les « grands » esclaves malgaches reproduisent ce modèle politique. Ils constituent un royaume divisé en chefferies ou parties du royaume. Ils se donnent des chefs appelés « rois » et leurs femmes sont désignées « reines ». Les rois sont assistés de capitaines et de lieutenants. Ainsi, Dimitile occupe la position de capitaine et il commande une petite troupe de vingt-quatre marrons. En 1743, il rayonne sur la vaste région qui s'étend des hauts de Saint-Paul à ceux de Saint-Pierre. Les membres de son groupe disposent de quelques fusils et sont ingénieux, puisqu'ils fabriquent des balles avec des assiettes d'étain. Ils voyagent avec des rondelles de songes séchées au soleil. En 1752, le chef de détachement François Mussard apprend l'existence de Laverdure, roi de tous les marrons, marié à Sarlave et qui a pour lieutenant Sarcemate. Le marron Mauzac, tué le 22 août 1758, a au moins trois lieutenants : Simeterre, Dianamatek et Jassemin<sup>16</sup>. Les chefs s'habillent comme ceux de leur pays d'origine. Ils récupèrent les peaux et les plumes pour confectionner des vêtements chauds, compte tenu de la rigueur du climat en altitude et pour se distinguer des autres simples sujets. Ainsi, le guérisseur malgache, Mafate, qui règne sur le territoire éponyme « avait sur la tête une sorte de coiffure dont la charpente faite en bois des îles et léger ressemblait assez par la forme, à la mitre d'un évêque. Des ornements, consistant en plumes de différentes couleurs mariées à des banderoles de latanier découpées à jour, couvraient cet excentrique chapeau... A ses oreilles pendaient des anneaux formés d'os de plusieurs blancs tués par les marrons dans les montagnes. A son cou était attaché un collier composé de gros grains rouges et noirs, auxquels se trouvaient attachés une quinzaine de doigts décharnés qu'il prétendait avoir enlevés aussi à des squelettes de Blancs. Son corps était recouvert d'un justaucorps de peau qui lui

---

<sup>15</sup> Victorine Monniot, *Journal de Marguerite*, Beau Jeune, Versailles, 1858

<sup>16</sup> Voir avec intérêt R.P. Jean Barassin, « La révolte de esclaves de l'île Bourbon (La Réunion) au XVIIIème siècle », *Mouvements de populations dans l'océan Indien*, Champion, Paris, 1979, p.357-392

prenait du cou aux reins, et à partir des reins aux genoux, il avait un vêtement fait d'une passementerie large comme la main qui lui serrait la taille ; au bas de cette passementerie descendait une frange de deux pieds où se trouvaient attachées de distance en distance, des grelots faits de feuille de vacoua et renfermant des grains de cascavelle ou de bois noir, qui, à chacun de ses mouvements, produisaient un frissonnement sauvage et qui agaçaient l'oreille »<sup>17</sup>. Le rôle de chaque chef à la tête d'une partie du royaume est de prendre toutes les décisions qu'il juge utiles et bonnes pour son territoire et ses habitants. L'ensemble des rois se réunissent pour élire le grand roi qui administre tout l'intérieur de l'île. Le choix est a priori démocratique.

Certains grands marrons ont été tués lors des attaques-surprises des chasseurs de marrons. En décembre 1752, lors de la prise des camps de l'îlette marrons, les deux grands chefs, Laverdure et Sarcemate trouvent la mort, de même que Fiague, Silvestre, Desmalé, Raphaël, Bar, Sarlave, Isabelle, Marianne, Vave<sup>18</sup>. Lorsque le camp est cerné, certains se rendent ; en février 1752, lors de l'attaque du camp du Brûlé Marrons, Dianamoïse, Paul, Babelin, Manonga n'ont pas d'autre choix<sup>19</sup>.

Eugène Dayot, qui a eu l'heur de fréquenter les esclaves, de vivre avec eux, d'échanger avec eux et de les écouter, fournit beaucoup d'informations sur cette organisation politique mise en place par les marrons dans cette île. Le rituel d'ancestrisation est respecté dans chaque partie du royaume lors du décès du premier roi et parfois du premier chef militaire. Après son élection, le grand roi confirme généralement ceux qui sont à la tête de chaque partie du royaume à leur poste. Le premier grand roi africain Baal, élu pour assurer la succession de Pitre, mort accidentellement, respecte cette règle. Il reprecise aux Africains et aux Malgaches, les deux groupes ethno-culturels majoritaires au sein du monde marron, leur lieu de culte.

Cette organisation politique qui s'appuie sur le culte aux ancêtres offre des clés de compréhension du discours de Marius Leblond. Si la toponymie de la zone intérieure de l'île porte l'empreinte des esclaves alors qu'ils ont été recrutés et importés pour être seulement deux bras, c'est bien parce que les « grands » esclaves marrons qui y ont vécu, ont mené là un important travail culturel et cultuel, c'est bien parce qu'au moment de leur mort, ils y ont été inhumés et qu'un culte leur a été rendu pendant un temps suffisamment long dans la partie altière, puis dans la zone côtière en même temps que les ancêtres des familles. Leur histoire racontée oralement au fil des années dans les camps à la suite des reprises de marrons par les chasseurs a été entendue même par les Blancs. Ils ont accordé un réel intérêt à ces récits émanant du monde marron, puisqu'ils l'ont mis par écrit et garanti leur transmission aux générations futures. Les marrons étant honnis par les maîtres et les gouvernants, pour que les noms d'emprunt de leurs chefs aient pu désigner leur lieu de vie, il faut qu'ils aient été des guides sûrs, réputés aussi bien pour leur force, leur courage que pour leur sagesse. Malgré leur marginalité, leurs noms finissent par désigner certaines régions montagneuses de l'île et les lieux qu'ils ont attribué à d'autres passent à la postérité ; ils réalisent de façon tout à fait inattendue un vrai tour de force. Dans une étude consacrée aux travailleurs

---

<sup>17</sup> Eugène Dayot, *Bourbon pittoresque*, Croix-Sud, Saint-Denis, 1966

<sup>18</sup> ADR, C° 995, Déclaration du 28 décembre 1752

<sup>19</sup> ADR, C° 996, Déclaration du 27 février 1753.

étrangers, P. de Montforand en 1863 note : « Ce sont des esclaves fugitifs qui ont nommé presque tous les points remarquables de ces régions supérieures : les Salazes, Cilaos, le Cimendef, le Bénoum, Orère, Anchaing ». La culture des esclaves est en définitive partagée par tous les autres.

D'autres motifs poussent beaucoup d'esclaves à rompre le ban. Les uns se réfugient certes dans les régions montagneuses de l'île parce qu'ils ne supportent plus d'être battus brutalement par les maîtres et les commandeurs, ou d'être accusés de crimes non commis, ou d'être insuffisamment nourris. Les autres, parce qu'ils veulent vivre libres, parce qu'ils regrettent le pays perdu. En janvier 1773, Evariste de Parny écrit à propos des Malgaches. « Leur patrie est à deux cents lieues d'ici ; ils s'imaginent cependant entendre le chant des coqs et reconnaître la fumée des pipes de leurs camarades »<sup>20</sup>.

La fidélité à leur terre natale, le respect de leur identité culturelle ne peuvent être évidemment évacués du champ de la réflexion quand il s'agit d'évoquer le marronnage.

#### b) Être marron pour retrouver la dignité d'homme et retrouver son identité culturelle

Les esclaves malgaches et africains rompent le ban pour retrouver leur statut d'homme. Chez les Malgaches, la femme est la *genitrix* (au sens latin, celle qui engendre) et mère universelle. Selon la mythologie malgache elle est d'origine céleste, elle est un don de Dieu *zanahary*, de ce fait, elle a avec elle, le « *hasina* », cette vertu intrinsèque et surnaturelle qui rend une chose bonne et efficace dans son genre. Elle est source de vie, de pouvoir, de puissance. Princesse du ciel, elle est la médiatrice entre le cosmos et le monde sensible. Elle est identifiée aux éléments naturels. Elle est liée à la découverte de l'agriculture. L'homme étant occupé à poursuivre le gibier et à combattre ses voisins, la femme a eu le temps d'observer les phénomènes naturels de l'ensemencement, de la germination. Elle joue donc un rôle primordial au début de l'agriculture et continue à le jouer ensuite.

Les colons bourbonnais en transformant l'homme malgache en agriculteur lui prêtent des capacités qu'il n'a pas forcément ; de fait, il l'assimile à la femme. Les esclaves les plus réfléchis s'enfuient, car ils ne peuvent supporter un tel affront. D'ailleurs, quand ils organisent des razzias, ils tiennent à ramener des femmes, car ils sont intimement convaincus qu'elles sont mieux placées qu'eux, pour faire fructifier la terre. Sans elles, la société marronne ne peut être organisée efficacement, car ils tiennent à ce que le marronnage ne soit pas un vagabondage éphémère. La chasse qui leur est donnée de manière systématique à partir de l'administration de Mahé de La Bourdonnais fait échouer ce projet de colonisation de l'intérieur de l'île. Lorsque cette colonie française passe à l'ère de la fabrication industrielle du sucre et qu'elle étend les superficies cultivées en canne, les esclaves qui se mettent en marronnage ont de plus en plus de difficultés pour atteindre la partie haute sans se faire arrêter par les gardiens des champs. La géographie du marronnage évolue. Les esclaves en fuite restent désormais préférentiellement dans la partie basse en se faisant passer pour des individus libres en portant des souliers et un couvre-chef, en se livrant à des spéculations souvent illicites ou en allant demander asile à un maître ayant peu d'esclaves, connu

---

<sup>20</sup> Œuvres de Parny, Garnier, Paris, 1861, Lettre à Bertin, p.430



pour sa bonté, trop content de l'accueillir et de jouir gratuitement d'un esclave, ou en évoluant au milieu des champs de cannes mal surveillés<sup>21</sup>.

Leur détermination est réelle, car après avoir subi une lourde condamnation pour un grand marronnage, ils récidivent. Le 9 janvier 1789, Arlequin, esclave malgache appartenant au Sieur Fabry, est interrogé sur la sellette<sup>22</sup>, pour qu'il ne déguise pas la vérité. La première sanction qui lui a été infligée après son premier marronnage n'a pas joué son rôle pédagogique, preuve de sa détermination. Son ancien maître, le Sieur Dromane Bellevue, l'ayant vendu à un trop mauvais maître, le Sieur Fabry, il a décidé de s'enfuir une première fois ; il a été condamné le 13 juillet 1786 à avoir les oreilles coupées et à être marqué de la fleur de lys. Lors de son second grand marronnage, il n'est pas pris par un détachement de chasseurs, mais par un esclave. Il est puni le 9 janvier 1789 à la peine du jarret coupé et de la marque de la fleur de lys sur l'épaule gauche par l'exécuteur de la haute justice. Il doit être porté à l'hôpital pour y être traité et après le traitement rendu à son maître.

Les femmes sont dans la même disposition d'esprit que les hommes. Le 16 juin 1785, l'esclave malgache du Sieur Ferrière, Marie, est prise après un petit marronnage<sup>23</sup>. Cette première expérience décevante ne suffit pas à la faire changer d'opinion. Elle devient marronne de profession jusqu'à sa mort. A l'époque royale, au troisième cas, l'esclave n'est plus punie de la peine de mort. Cette peine est commuée en appel en celle de la prison à perpétuité. Elle bénéficie de cette évolution de la législation. Marronne le 2 décembre 1784, elle est reprise le 15 mai 1785, elle est condamnée à avoir les oreilles coupées et à être marquée d'une fleur de lys sur l'épaule droite ensuite rendue à son maître. Le 1<sup>er</sup> septembre 1786, elle est à nouveau interrogée, car elle est accusée du crime de marronnage au second cas. Elle est extraite des prisons et est assise sur la sellette à six heures du matin dans la chambre du conseil.

Alors que sur les habitations côtières, tous les esclaves doivent en principe se convertir au catholicisme, dans les Hauts, les marrons boivent à la coupe de leur culture ancestrale lors de l'implantation du camp, de la naissance d'enfants, des mariages, des rencontres entre chefs, des décès. Dans les bois, ils se marient selon les rites de leur pays. Ainsi, lors de son interrogatoire après

---

<sup>21</sup> Sur cette question, voir P. Eve, *Les esclaves, la mer et la montagne*, Karthala, Paris,

<sup>22</sup> ADR, 37 C, Interrogatoire du 9 janvier 1789 de l'esclave Arlequin sur la sellette (La sellette est un siège de bois disposé dans le prétoire des tribunaux criminels et sur lequel on faisait asseoir l'accusé pour subir son dernier interrogatoire, lorsque les conclusions du procureur du roi ou procureur fiscal tendaient contre lui à l'application de la peine capitale ou du moins d'une afflictive. La sellette était infamante et c'est pour cette raison que l'usage d'y faire subir le dernier interrogatoire était limité aux accusations de crimes entraînant peine afflictive, c'est-à-dire corporelle. L'interrogatoire sur la sellette est le dernier acte de l'instruction dans les procès au grand criminel et précédait immédiatement la sentence. Il a lieu après le dépouillement des pièces et l'exposé des charges fait par le juge commissaire dans son rapport. Le procureur du roi n'est pas présent. Il transmet à la cour ses conclusions écrites sous un pli cacheté. Louis XVI abolit la torture et l'usage de la sellette au dernier interrogatoire. La question préalable est d'un usage exceptionnel ; on n'y recourt que dans les cas où il y a lieu de supposer qu'il avait des complices occultes et qu'on avait affaire à une ténébreuse affiliation d'empoisonneurs, de meurtriers ou autres malfaiteurs.

<sup>23</sup> ADR, 37 C

son arrestation en tant que marronne, Françoise déclare qu'elle « est marronne depuis vingt ans, qu'avant de partir, elle était mariée en face de l'Eglise, mais que dans les bois, elle s'est remariée au noir Mauzac<sup>24</sup> (Manzanjac ou Manzac) et elle a changé de nom dans les bois, elle s'appelle maintenant Reine Fouche ». Ici transparait la coutume du changement d'identité pour les « grands » marrons endurcis, afin de bien marquer leur rupture avec le monde entier.

## I.6 - Grandes figures du marronnage<sup>25</sup>

### I.6.1 - Selon Eugène Dayot

L'histoire de ces combattants de la liberté ayant tenté d'organiser un régime politique dans la partie intérieure de l'île qu'ils ont occupée est si inattendue et si racontée qu'elle rejoint la légende. Cela revient à dire que le fond réel accrédité dans l'opinion a été déformé ou amplifié par l'imagination. Cette analyse doit beaucoup à l'œuvre d'Eugène Dayot, *Bourbon pittoresque*. Le plus connu et le plus ancien, c'est l'esclave Anchaing ou Anchengue<sup>26</sup> (une mauvaise orthophonie peut donner la transcription Anchaîne, la correction à outrance aboutit à Anchain) qui a élu domicile sur le piton arrondi dressé en sentinelle un peu en avant des Salazes, dont l'épopée est rapportée par le journaliste-romancier Eugène Dayot (Anchaing), le médecin Auguste Vinson (Anchaîne, graphie d'Auguste Lacaussade également), puis le journaliste mauricien Charles Leal (qui revient à Anchaing). Anchaing passe pour être l'un des sept malgaches de la troisième prise de possession de l'île avec le Français Louis Payen en 1663. Cette ancienneté traduit plutôt son départ en marronnage aux premières heures de la colonisation de l'île, c'est-à-dire au temps de l'économie d'autosubsistance et de l'esclavage de case et non d'habitation. Il ne vit pas longtemps seul, il a été rejoint par une femme. Son nom écrit en malgache - H, é, v, a - est le plus souvent lu à la française, Héva, mais la prononciation malgache donne bien Eve. Ce terme Eve nous fait pénétrer immédiatement dans le monde de l'intériorité, avec l'image de la femme intérieure à l'homme, dans le monde de la connaissance et de l'amour, de l'intelligence et de l'affectivité. Au moment de la sacralisation, cet espace a été défini comme celui de la connaissance et des décisions sages. En tant que tel, il est le lieu de rendez-vous des grandes délibérations du royaume marron rappelle Pitre après son élection. Eve, nom réversible comme Anna, symbolise le fait que la femme contrairement à l'homme possède une double nature créatrice d'un sens et en même temps réceptacle concret de ce sens. Fouettée jusqu'au sang par un maître intraitable, Héva s'enfuit, elle est recueillie par Anchaing qui devient son mari et ils demeurent plus d'un quart de siècle au faite du piton éponyme difficilement accessible, sans échelle, symbole par excellence de l'ascension et de la valorisation, symbole des échanges et des allées et venues entre le ciel et la terre. Face au maître mauvais qui esquinte la femme,

---

<sup>24</sup> Le 22 août 1758, il est tué par le chef de détachement Jean Pitou lors d'une bagarre au Pays Brûlé à l'endroit appelé « les Deux Bras » (ADR, C°1000, Déposition du 24 août 1758)

<sup>25</sup> Pour la symbolique dans cette deuxième partie, voir Myriam Philibert, *Dictionnaire des symboles fondamentaux*, Rocher, Paris, 2000 et Jean Chevalier – Alain Gheerbrant, *Dictionnaire des symboles*, Laffont-Jupiter, Paris, 2005.

<sup>26</sup> Dans le recensement de 1751 à Sainte-Suzanne vit chez César Dango, l'esclave malgache Anchengue (ADR, C°976).

Héva s'enfuit. Anchaing et elle vivent là dans une caverne. La caverne s'ouvre comme un trou froid, béant et noir. C'est l'archétype de la matrice maternelle, elle figure dans les mythes d'origine, de renaissance et d'initiation de nombreux peuples. Dans les traditions initiatiques grecques, la caverne représente le monde. Pour Platon, ce monde est un lieu d'ignorance, de souffrance et de punition, où les âmes humaines sont enfermées et enchaînées par les dieux. Le symbolisme de la caverne dans Platon comporte une signification, non seulement cosmique, mais également éthique ou morale. La caverne et ses spectacles d'ombres ou de marionnettes présentent ce monde d'apparences agitées d'où l'âme doit sortir pour contempler le vrai monde des réalités, celui des Idées. Il faut passer par la caverne pour briser ses chaînes. La construction d'un moi harmonieux se fait à l'image d'un cosmos harmonieux. Mais la caverne est aussi un temple souterrain qui garde les souvenirs. Jésus y est enseveli pendant sa descente aux Enfers avant de s'élever vers le ciel. La caverne symbolise le lieu de l'identification, c'est-à-dire le processus d'intériorisation psychologique suivant lequel l'individu devient lui-même et parvient à la maturité. A côté d'Anchaing, Héva assure la vie. Un jour, Anchaing se risque hors de son piton ; il est blessé par une balle tirée par un chasseur de marrons ; une autre fois le couple est repéré par le naturaliste Philibert Commerson, qui leur laisse des outils et un sauf-conduit qui les sauve, quand ils sont surpris dans leur caverne par le chef de détachement François Mussard. Ramenés sain et sauf avec leurs sept enfants chez leur ancienne petite maîtresse pour laquelle Héva porte une grande affection, ils terminent leur vie, heureux et libres. Anchaing doit ainsi son salut à Héva, parce qu'elle est fille de Dieu et aussi par ses mérites personnels, car dans sa jeunesse elle a su tisser de bons liens avec sa petite maîtresse. Dès lors, Anchaing ne peut que respecter Héva. Ce début de la légende est un vrai trésor, il délivre un message inestimable sur l'harmonie désirée pour la société bourbonnaise ; celle-ci repose sur le respect de la femme.

Cimandef au caractère bouillant et belliqueux ne veut pas être esclave ; il se dit chef de la Grande Terre, il habite la montagne voisine d'Orère, grande îlette au-dessus de la ravine nommée le Bémal<sup>27</sup>. Il est né pour commander et pour exercer ses talents de commandeur. Mais, la présence à ses côtés de Marianne (Méryan), fille du vieil Anchaing, s'impose ; sans elle, il n'est rien. Celle-ci est doublement sacrée, puisqu'elle regroupe les attributs de la mère et de la grand-mère du fils de Dieu, envoyé pour sauver l'humanité. Ils ont laissé leurs noms à deux pics du cirque de Mafate. Ces deux pics, rencontre du ciel et de la terre sont complémentaires ; ils se dressent comme l'axe du monde. Ils symbolisent le séjour des dieux et leur ascension est figurée comme une élévation vers le ciel. Si le kailasa est la demeure de Shiva, si le mont K'ouen-Louen, symbolise chez les Maîtres Célestes taoïstes le séjour de l'immortalité, un peu comme le paradis terrestre, le cirque de Mafate joue le même rôle pour Bourbon, c'est le sanctuaire par excellence, le lieu de la prière et du silence. Le poète Emile Bellier dans « Souvenir de Mafatte » écrit en 1880 parle de ce cirque sous la pluie. Il est anéanti devant ce majestueux décor. En décrivant notamment le Bronchard, c'est le silence des lieux qui l'inspire et le subjuge. Le Bronchard, le bien enroulé, le plié en rond, est visible en quittant Orère. Il se fait remarquer par ses formes arrondies. C'est le mirador qui permet d'observer ce qui se passe au loin. C'est sur ces sommets inaccessibles que se tiennent aux heures de battue, les grands marrons pour observer les mouvements des chasseurs. Un rapport de détachement laisse entendre que le 16 octobre 1747 François Mussard accompagné de six fusiliers a pu mener un combat

---

<sup>27</sup> Séparation entre le bien et le mal.

victorieux en ce lieu, puisqu'il en tue six. Quatre ans plus tard, il passe pour avoir surpris là le plus terrible de tous les marrons, Mafate. Compte tenu de l'accès difficile de ce site, de la bonne connaissance du milieu par les esclaves marrons, ces victoires des chasseurs de marrons dans cet espace est difficilement acceptable.

« Si ce n'est pas la main de Dieu qui t'a bâti

Quel volcan t'a jadis vomi dans ce lieu sombre

De quel grand cataclysme es-tu l'affreux décombre,

O mont ! devant lequel je reste anéanti !

Pour receler ainsi tant d'horreur et tant d'ombre

O noir bloc de granit, d'où donc es-tu sorti ?

Ah ! je ne sais ! Mais tel est l'effroi ressenti

Dans cette solitude immense où l'esprit sombre

Que parfois j'imagine en mes perplexités,

Que quelque être géant des premiers temps du monde,

Insoumis et vaincu, gît dans tes cavités

Et je tressaille alors au bruit de l'eau qui gronde,

Comme si c'était lui dont le soupir profond

S'exhalât à travers ton sépulcral plafond » !

Baal use de la ruse pour succéder à Pitre comme roi de l'Intérieur. Le Blanc Touchard n'a pas une image négative de Pitre. Il le trouve honnête et bon agriculteur. Il affirme qu'il a été baptisé par le Père Hyacinthe. Baal est ce chef redoutable qui s'est arrogé le droit de vie et de mort sur ses sujets. Il choisit pour capitale, Cilaos, et il dirige son royaume d'une main de fer ; il perpétue la république à la tête de laquelle il est monarque ou roi de l'intérieur. Autoritaire, il prévoit la peine de mort pour les coupables de trahison ou de désertion et rend la justice en dernier ressort. Cette sanction vaut aussi pour le chef coupable ; mais dans ce dernier cas, elle doit être prononcée à la majorité des deux-tiers. Il peut échapper au châtement prononcé si trois jours avant l'exécution de la sentence, les chefs réunis lui pardonnent sa faute avec la même majorité. S'il œuvre à l'unité du

monde marron, il respecte la diversité spirituelle et la trouve stimulante pour le confort individuel. Il est tolérant en matière religieuse, puisqu'il prévoit un lieu de culte pour les Malgaches et un autre pour les Africains. Le nom de Baal rappelle le terme sémitique signifiant Seigneur, faux Dieu. C'est le Dieu babylonien et cananéen équivalant du tonnerre et de la fertilité de Zeus. Pendant la période gréco-égyptienne, Ba'al a été identifié au Dieu Râ et au grec Apollon et la ville de Baalbeck (ville de Ba'al) a été nommé Héliopolis, la cité du Soleil. En tant que dieu babylonien, il semble avoir été un Dieu bienfaisant qui favorise la fertilité des femmes et les récoltes grâce à la pluie. Dans la Bible, il a été associé au veau d'or, synonyme de la jouissance des biens naturels et de la puissance conférée par l'argent au détriment des qualités de l'âme. Parfois connu sous le nom de Moloch, il lui est sacrifié des enfants jetés dans le feu<sup>28</sup>. Le marron Baal est accompagné de 550 guerriers et d'une meute de trente molosses, chiens dressés à dévorer les Blancs. Il privilégie les nombres cinq et trois : le cinq, symbole de l'homme (qui a une tête, deux bras et deux jambes, cinq doigts, cinq sens), symbole de l'ordre et de la perfection, le trois, nombre de la génération. Les chiens renvoient au monde du dessous et sans lumière. Ils guident l'homme dans la nuit de la mort. Le symbole du chien est lié à la trilogie des trois éléments – terre - eau – lune – dont la signification est tout à la fois végétative, sexuelle, divinatoire. Ces molosses nous renvoient aussi à Moloch, vieille image du tyran, jaloux, vindicatif, impitoyable qui exige de ses sujets l'obéissance jusqu'au sang et prélève tous leurs biens jusqu'à leurs enfants voués à la mort de la guerre ou à celle du sacrifice. Il possède également la caverne d'en bas, la caverne de la Plate-Forme, véritable prison d'Enfer, dans laquelle sont précipités tous les chasseurs de marrons, là où leur conversion en tant que damnés n'est plus possible ; endurcis dans leur péché, ils sont éternellement fixés dans leur peine. Baal se déplace sur un bouc. Le bouc symbolise la puissance génésique, la force vitale, la libido, la fécondité, mais le bouc est nocturne et lunaire, il est avant tout tragique puisqu'il a donné son nom à un art la tragédie, qui se veut chant du bouc, c'est-à-dire le chant dont on accompagnait rituellement le sacrifice du bouc aux fêtes de Dionysos. Il est consacré à Aphrodite. Il sert de monture aux divinités qui favorisent une certaine forme de sexualité plus ou moins débridée, Aphrodite, Dionysos, Pan. Sa vertu sacrificielle apparaît aussi dans la Bible où le bouc du sacrifice mosaïque sert à expier les péchés, les désobéissances, les impuretés des enfants d'Israël, mais par la méconnaissance profonde du symbole et par une perversion de l'instinct, le diable, dieu du sexe sera présenté sous la forme d'un bouc, un animal puant, impur. En Afrique, une légende peule présente le bouc avec sa double polarité, comme un symbole de la puissance génésique et de la puissance tutélaire. Couvert de longs poils, il est signe de virilité ; mais il est signe maléfique, dès lors que tout le corps en est couvert ; il devient l'image de la lubricité. L'Inde védique apporte à l'aspect négatif un contrepois suffisant en identifiant le bouc, animal du sacrifice védique, à Agni, dieu du feu. Il sert de monture au dieu Agni, le régent du feu. François Mussard ne pense pas que Pharla qui transmet la légende dit juste à propos du bouc. Il croit plutôt que Baal a transformé en cheval de parade un de ces cerfs lâché dans l'île par les Portugais avant la colonisation de l'île par la France. Le cerf souvent comparé à l'arbre de vie symbolise les rythmes de croissance, les renaissances. Il guide vers la clarté du jour. Il apparaît comme le médiateur entre le ciel et la terre, comme le symbole du soleil levant. Le cerf détruit par le feu, la sécheresse asphyxiant tout ce qui vit de l'eau. Par la présence de Baal et tous ses artifices, avec sa force, sa puissance et son éclat rougeoyant, Cilaos reste ce qu'il a été lors de la sacralisation, l'espace

---

<sup>28</sup> Jérémie 19, 5.

de la purification, avant d'accéder à l'étape ultime de la conquête spirituelle, avant d'entreprendre le grand voyage.

Après la mort de Pitre, jeté dans un précipice situé à la ravine du Bémal, lors d'un faux-pas de ses porteurs, une nouvelle page de l'histoire s'ouvre. Diampare, la terreur des Blancs, règne sur le Bonnet de prêtre. Signe d'ordre spirituel, le bonnet affirme la spiritualité et met celui qui le porte en sécurité. Il garantit doublement l'invisible. La mort de Pitre entraîne un bouleversement marqué par l'élection de Baal et une éruption volcanique mémorable. Le nouveau gouvernant ne peut pas tenir compte de ce signe terrible. La terre fait sa fièvre pour signifier qu'elle doit éliminer ce qui l'empêche d'être pleinement saine. C'est la fin de la gouvernance malgache qui s'est assagie au fil des années et le début de la gouvernance africaine. Symboliquement, c'est le retour au berceau, le retour vers la terre originelle, mais c'est aussi le temps de la désagrégation des royaumes. La fin de la gouvernance pacifique malgache qui garantit l'unité de l'intérieur de l'île intervient au moment de l'intensification de la lutte contre le marronnage, ce qui rend au final impossible la concrétisation du plan d'extermination de tous les Blancs porté par Diampare, approuvé par Baal, basé sur l'esprit de domination et de haine. Assisté de Pyram (contraction de pire âme), l'âme damnée de Diampare, son frère d'adoption, l'exécutant aveugle de ses tristes desseins, il tue le Cafre Macondé, leur frère, sans aucun état d'âme. Baal se pose en justicier, il punit les lâches. Pyram règne sur la grotte derrière la fenêtre des gorges des Trois Salazes. La fenêtre qui permet la réception de la lumière terrestre.

Phaonce, l'étrangleur, sur lequel jaillit forcément tout le sang de ses victimes, ne peut passer inaperçu avec son vêtement tout maculé et rouge, qui symbolise la puissance, la vie physique, la naissance, le feu sacré ; il reçoit le grand Bénare en héritage, c'est-à-dire l'espace du froid ; le froid qui oblige chacun à une retraite à l'abri.

Fatie, le plus intrépide des marcheurs dans le royaume de l'Intérieur, est le messager. Il centralise les informations des chefs des différentes parties du royaume, les transmet au roi de l'Intérieur et garantit ainsi le salut terrestre des fils du royaume. C'est un rapide coursier qui traverse l'espace avec la rapidité de l'éclair, puisqu'il peut parcourir les trois cirques en moins d'une journée. Ce roi des Nuages règne sur le *Piton des Neiges* ; il convie à atteindre le sommet de l'île, c'est-à-dire le plus haut niveau de l'élévation de l'âme. Le nuage voile le soleil et annonce l'orage, le cyclone qui détruit le vieux, mais aussi la pluie bienfaitrice qui assure les récoltes, l'indispensable. Ce lieu du silence par excellence est plus que tout autre propice à la transcendance, à la communication avec le divin.

Mafat, l'ombiasy (grand devin-guérisseur), possède la maîtrise des forces de la nature ; il est médiateur entre la Terre et le Ciel, entre les vivants et les morts ; il prédit, guérit, purifie et se purifie près des eaux sulfureuses de la rivière des Galets ; il est le conseiller spirituel. Celui qui l'écoute a la vie sauve et celui qui conteste ses prédictions court à sa ruine, ce que conteste Baal, même si sa part d'humain peut le rendre faillible. Par sa présence dans ce cirque d'où la rivière des Galets prend sa source, Mafat confirme que cet espace est le temple du silence, du recueillement, de la prière, de la spiritualité. A un niveau moindre, Cimandef et Marianne nous amènent à la même conception.

Sanson rappelle l'âme de la résistance contre les Philistins pour sa force herculéenne, qui réside dans sa chevelure ; il est vaincu par Dalila qui lui coupe ses cheveux. Enfermé dans un temple

philistin, il retrouve sa force et provoque l'écroulement de l'édifice. Il administre l'îlette des Lataniers. Le latanier (*Latania lontaroides*) ou almier indigène des savanes arborées, est l'arbre de vie et symbole d'éternité.

En compagnie de sa femme Simangavolle - fille d'Anchaing - Matouté surveille la profonde caverne des Trois Salazes, lieu de refuge et de protection, mais aussi chambre sépulcrale, lieu des rites funéraires, image du monde ; cette caverne indique le chemin que l'âme doit prendre pour trouver le bien et le vrai. Le chiffre trois exprime un ordre intellectuel et spirituel, en Dieu, dans le cosmos ou dans l'homme. Les trois mages symbolisent les trois fonctions du roi du monde, attestées dans la personne du Christ naissant : Roi, Prêtre et Prophète. Le bouddhisme possède son expression achevée en un Triple Joyau, ou Triratna (Bouddha, Dharma, Sangha). Le temps est triple (trikala) : passé, présent, futur. Le monde est triple (Tribbuvana) : Bhu, Buhvas, Swar, terre, atmosphère, ciel. La manifestation divine est triple (Trimurti) : Brahma, Vishnu, Shiva, aspects producteur, conservateur, transformateur, correspondant aux trois tendances (guna) : rajas, sattva, tamas, expansive, ascendante ou centripète, descendante ou centrifuge. Le trois exprime un mystère de dépassement, de synthèse, de réunion, d'union, de résolution. D'ailleurs, le rusé Matouté est l'un des chefs les plus réputés pour sa capacité à déjouer les plans des chasseurs envoyés à la poursuite des marrons. Sa femme ne le quitte jamais et se tient toujours à ses côtés dans les réunions comme conseil. Conformément à la mythologie malgache, il tient son pouvoir d'elle.

Le colossal Centcouto<sup>29</sup> doit tenir le sceptre aux bords brûlés du Piton des Fournaises où il doit commander en roi. Avec toutes ses armes blanches, il a toutes les qualités requises pour administrer cet espace purifié constamment par le feu régénérateur, pour éloigner les influences maléfiques ; il réunit une force douée de toutes les capacités qui lui permettent de repousser tous ceux qui oseraient venir souiller ce sanctuaire. Il individualise la partie d'un tout, qui n'est lui-même que la partie d'un plus grand ensemble. Le couteau, symbole de mort, de vengeance, de sacrifice, sonne comme une mise en garde à tous ceux qui guidés par l'esprit de lucre viendraient perturber le déroulement normal de la vie en ce lieu. (Les premiers esclaves marrons trouvent refuge en cet endroit pour être sûrs de ne pas être délogés. Ils y ont été en sécurité pendant un court temps). Mais en plus, il lui est octroyé de tenir le sceptre qui prolonge le bras, signe de puissance et d'autorité suprême. La violence n'est pas seulement dans ses couteaux qui le parent, mais dans sa main, il peut la lancer comme la foudre. Sa force prodigieuse dépasse de beaucoup celle de tous les autres chefs.

Les rois de Java et du Fou-nan sont Rois de la Montagne : là où est le roi, là est la montagne, assure-t-on à Java. Parce qu'elle est la voie qui conduit au Ciel, la montagne est le refuge des taoïstes. En se réfugiant dans la montagne bourbonnaise, les grands esclaves marrons issus pour la plupart de Madagascar sont dans le même état d'esprit. La montagne est bel et bien l'espace de la transcendance. Dieu communique sur les sommets. Moïse reçut les Tables de la Loi au sommet du Sinaï. Le récit de transfiguration du Christ se passe sur une haute montagne et celui de l'ascension sur le mont des Oliviers. L'Acropole d'Athènes élève ses temples au sommet d'un mont sacré et on y

---

<sup>29</sup> La graphie retenue jusqu'ici a été Sankoutou. Nous croyons que les marrons se référaient eux à la symbolique du couteau, c'est pourquoi nous proposons celle-ci.

accède par le portique des Processions. Les chants des Panathénées<sup>30</sup> y accompagnaient la marche des pèlerinages rituels. En Afrique, en Amérique, dans tous les continents et dans chaque pays, des monts sont signalés comme le séjour des Dieux, tel est le passionnant message non-violent donné par les grands esclaves dans leur quête de la liberté, dans leur quête de transcendance, dans la construction de leur moi entre 1700 et 1760.

Lorsque la forêt recule pour augmenter les superficies consacrées à la canne, culture spéculative qui doit rapporter beaucoup d'argent à partir des années 1810, lorsque la prime accordée aux chasseurs augmente dans les années 1830, les possibilités de passer inaperçus en quittant l'habitation diminuent. Les marrons qui gagnent la partie haute de l'habitation, se cachent comme ils peuvent jusqu'à ce qu'ils soient repris par le gardien esclave ou par toute personne qui passant par là les surprend.

### **I.6.2 - Selon les sources judiciaires**

Denis, évadé pour la première fois le 7 avril 1731, s'est rendu le 29 juillet 1731. Insatisfait de son sort, il s'évade une deuxième fois le 7 février 1732. Repris sur la route de Grands Bois le 30 septembre 1732, il est condamné à recevoir le 2 décembre 1732 le fouet et la fleur de lys sur une épaule. Entre le 24 février et le 23 mars 1733, il effectue un petit marronnage. Il part pour la quatrième fois le 3 février 1734. Il est saisi par un détachement à la Rivière des Remparts le 18 juin 1734, et il est condamné à être pendu et étranglé à une potence le 9 septembre 1734.

Laurent esclave créole de Jean Duchemann s'enfuit pour une première fois le 25 octobre 1745, il se rend le 24 novembre suivant. Il repart le 17 novembre 1749, et rentre le 23 février 1750. Il s'évade à nouveau le 11 février 1751, et est repris après vingt-six jours d'errance. Il est condamné le 11 mars 1751 à avoir les oreilles coupées et à être marqué de la fleur de lys. Il repart le 28 mai 1751. Repris le 27 juin, il retourne dans les bois le 8 juillet 1751 et est tué le 11 septembre suivant à l'âge de dix-huit ans.

Mitraille défraie la chronique dans la région de Saint-Leu en 1828. Il est accusé de débaucher les esclaves des habitants pour le suivre dans le marronnage et d'être devenu le chef d'une bande redoutable. Il vole des produits vivriers, du café, des bouteilles d'eau-de-vie, de rhum, de vin, de bière, et de l'argent chez de riches propriétaires et des commerçants.

Buck, esclave de l'Atelier colonial, quitte sa brigade le 29 janvier 1844. Repris le 21 février, il repart le 21 mars. Quand il est rattrapé le 1<sup>er</sup> avril, il prétend qu'il est constamment maltraité dans sa brigade. Placé à Saint-Denis, il s'enfuit le 12 août, pour être repris le 13 septembre. Il est de nouveau en fuite le 23 octobre. Quand il se rend le 18 novembre ; c'est pour prendre des vivres et repartir aussitôt. Le 19 décembre, il vient trouver son chef de brigade pour lui réclamer des vivres. Il déclare qu'il travaille là où il veut et comme il appartient à l'Atelier colonial, celui-ci doit assurer sa subsistance.

---

<sup>30</sup> Fêtes célébrées chaque année en juillet, à Athènes, en l'honneur d'Athéna.



Certains marrons bénéficient de la complicité de Libres de couleur. En juillet 1847, l'affranchi Fanchin Marcellin est prévenu de complicité dans un vol qualifié. Depuis son émancipation sa conduite a changé. Il a trafiqué avec des esclaves et a été condamné pour vol. Après un autre vol commis en plein jour, il a été en marronnage et s'est associé à une bande d'esclaves marrons qui dévastent les propriétés. Il écoule en ville le butin. Il est arrêté après cinq mois de vagabondage, au moment où il se rend à Saint-Denis pour vendre le produit du maraudage de ses associés. Il est condamné à cinq ans de travaux forcés et à l'exposition sur la place publique à Sainte-Marie.

Charles Panon esclave marron appartenant à la veuve Panon Desbassayns, défraie la chronique au cours de la période 1833-1836. Le 22 décembre 1833, le directeur de l'Intérieur apprend que trois esclaves se distinguent par leurs vols : Félix appartenant à Agapy, Jean-Baptiste à la Veuve Eugène Vincent et Charles de la veuve Panon Desbassayns. Une prime de dix francs est promise à celui qui parviendrait à les capturer. Le 28 janvier 1844, cette prime est portée à 50 francs. Deux mois plus tard, le commissaire de police de Saint-Louis annonce qu'il est en passe d'arrêter Charles Panon. Il avait déjà procédé à son arrestation quand quatre marrons l'ont violemment attaqué et ont réussi à délivrer l'esclave. Un mois plus tard, un détachement dirigé par Montlouis Cadet, se met à la recherche de ce marron, sans succès. Le 29 août 1834, un agent de police chargé de transférer plusieurs marrons de Saint-Leu à Saint-Paul est attaqué en cours de route par une bande de marrons. Charles Panon est considéré comme l'organisateur de ce coup d'éclat. Le commissaire de police propose que la récompense promise pour sa capture soit portée à 50 francs, puis à 200 Francs. Le 25 septembre, une patrouille et un contingent de miliciens sont requis pour ratisser la ville de Saint-Paul, la nuit. Ils doivent surveiller tous les esclaves qui circulent. Les accusations vraies ou fausses se multiplient au bureau de police. Une esclave l'accuse d'être le pilier de l'attaque. L'interrogatoire d'un compagnon de Charles Panon permet de savoir qu'ils ont participé au cambriolage de la case d'une esclave de Prosper Hibon. Lors de l'arrestation d'Abdoule, il donne des informations sur le vol d'argent par Charles Panon. Il est capturé le 23 février 1835 par le commissaire de police de Saint-Paul dans une case au bord de la Grande Ravine.

Fantaisie, esclave malgache, est une autre grande figure du monde marron. Agé de 34 ans il appartient au Sieur Saül de Guigné. Il est condamné le 6 octobre 1841 à la peine des fers à perpétuité pour avoir commis deux vols avec armes sur la voie publique à Saint-Leu sur les esclaves Frédéric et Alexis. Quatre jours après sa condamnation, il s'évade de prison, le 10 octobre 1841. Avant d'être acheté par ce maître, il semait déjà la terreur là où vivait son précédent maître à Bois de Nèfles Saint-Denis. Le 7 janvier 1835 il a été condamné à un an de chaîne pour un vol perpétré la nuit avec effraction dans une maison habitée et pour avoir frappé d'un coup de couteau, Elisée, esclave de Monjol de Launay. Dès qu'un drame survient son nom est évoqué. Le 8 janvier 1839, lorsque l'esclave La Daube est découvert noyé dans le lit de la Rivière des Pluies. Le 9 avril 1840, Eugène Delphine est trouvé noyé dans le bassin de la rivière Montauban. Dans les premiers jours de 1840, il se querelle avec Jeudi. Il le frappe d'un si violent coup de tête à la poitrine, qu'il meurt quelques mois plus tard. Le bruit court alors qu'il tuerait quiconque voudrait l'arrêter. La police promet une récompense à qui le capturerait. Il n'est pas seul. Des esclaves le soutiennent et des marrons l'accompagnent. Le 5 octobre, un chef de détachement Martin Marcellin et deux aides décident d'aller à sa recherche. Quand ils empruntent le premier bras de la rivière des Pluies, aussitôt le bruit court que Fantaisie a l'intention de tuer ce chef de détachement. Ils parviennent à capturer un de ses

compagnons, mais il blesse l'un d'eux. Le détachement continue à le poursuivre et il est rattrapé. Il doit répondre cette fois de marronnage à main armée, de tentative de meurtre avec préméditation sur deux Blancs, Martin Marcellin et Rosély.

## **II - La vie matérielle du marron**

### **II.1 - Nourriture, habitat, habillement, loisirs**

Les marrons ont été les premiers défricheurs de la partie haute de l'île. Ils y vivent en autarcie. Ils pratiquent une petite agriculture : essentiellement du maïs, des haricots, des patates douces, des songes. Ils se livrent à la chasse de cabris et de porcs marrons, de fouquets, ainsi qu'à la pêche dans les rivières. Ils s'adonnent au ramassage de miel, d'andettes (larves qui fouillent leurs galeries dans les troncs d'arbres morts), de fruits. Ils construisent leurs cases faites de bois équarri, ou de bois rond et construites avec soin. Parfois, ils se contentent de boucans enfumés, ou de cases en feuilles appelées « ajoupas », ou de « baraques ». Le camp se compose aussi de « hangards ». Certains élisent domicile dans des cavernes à deux ou trois.

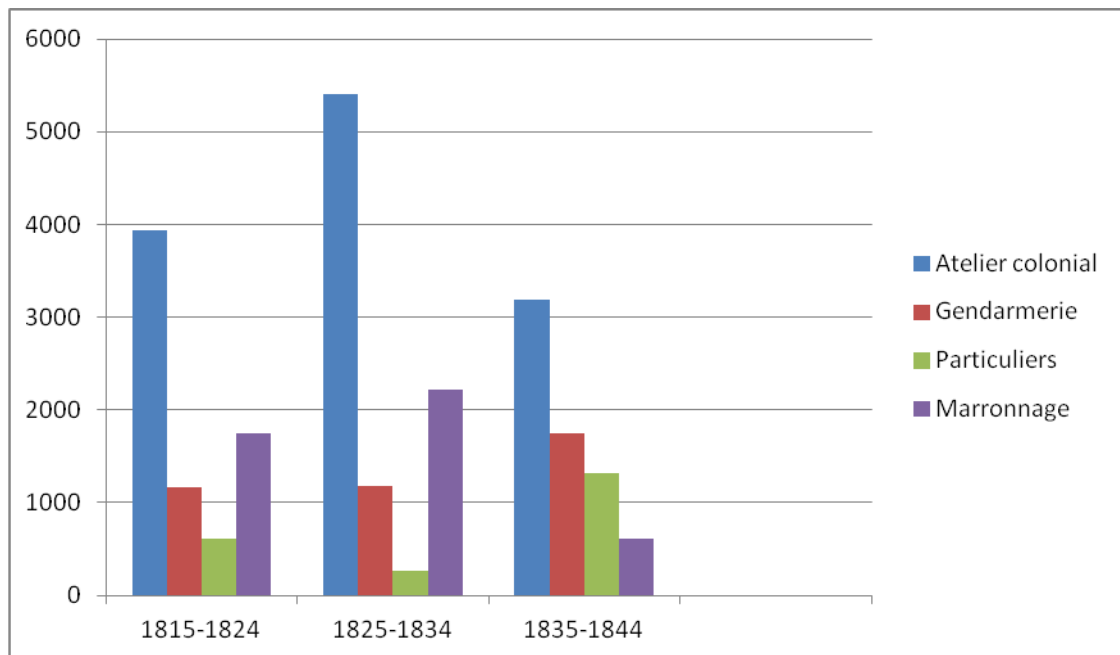
Les camps fortifiés par une palissade, gardés par des sentinelles sont implantés dans des endroits escarpés, inaccessibles et faciles à surveiller. Certains sites sont entourés de pierres que les marrons font rouler sur les assaillants pour retarder leur avance. Les marrons sont si ingénieux que François Mussard avoue avec dépit le 27 juin 1752, « qu'il y a tant de passages connus seulement des marrons qu'il ne sait comment les surprendre ». C'est sûr qu'ils avaient une très bonne connaissance du terrain et que pour être à l'abri des chasseurs, ils avaient établi leur lieu de vie dans des zones inaccessibles. Leur prise n'a pu être une partie récréative pour les chasseurs.

Comme armes, ils ont au début quelques fusils et pistolets subtilisés lors des razzias, mais faute de poudre ceux-ci sont vite inutilisables. Ils doivent alors se contenter de leurs sagaies et l'issue de la lutte ne peut que leur être défavorable. Certains qui rêvent de quitter l'île par la mer fabriquent aussi dans le haut des ravines des pirogues ou des canots, même une chaloupe.

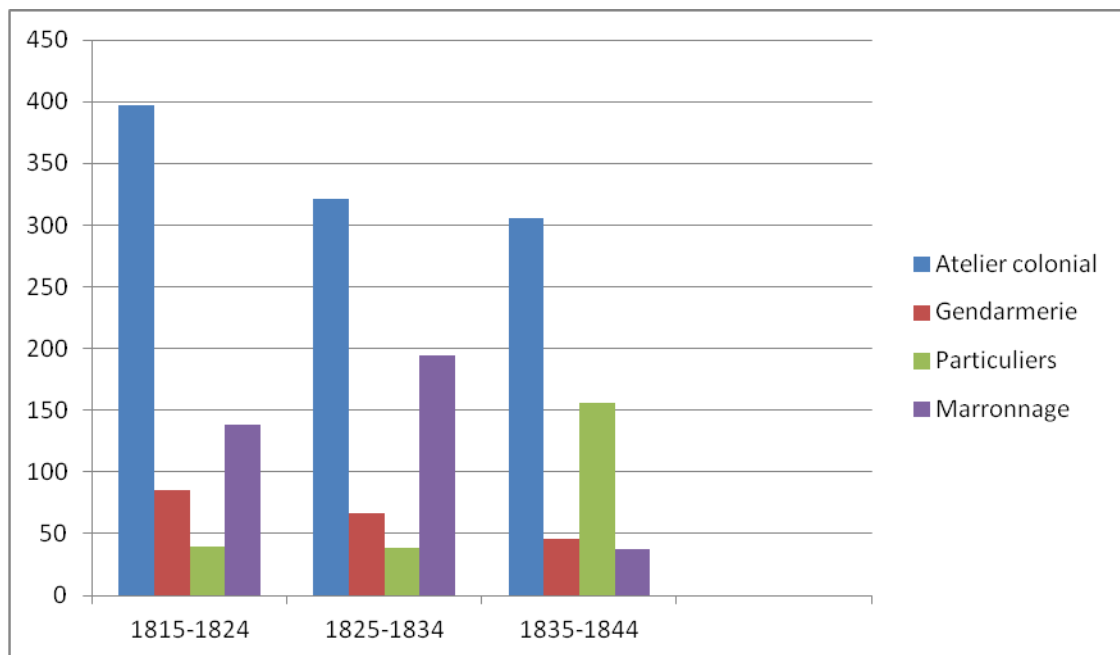
La vie est difficile pour ceux qui ne sont pas pris en charge par des marrons aguerris. Pierre, esclave du sieur Boucot, propriétaire à Sainte-Rose entre à l'hôpital du roi dans un état de faiblesse extrême. Xavier, esclave de M. Pallileuf, propriétaire à Sainte-Marie, peut à peine se traîner. Gabriel, esclave de Bellerive Choppy, meurt pendant son transfert de Saint-Pierre à Saint-Paul parce qu'il n'a pas été correctement nourri.

L'analyse de la mortalité à l'hôpital Saint-Philippe à Saint-Denis de 1815 à 1844 montre qu'il en meurt moins parmi les marrons que parmi ceux des habitations. Si le taux de mortalité est plus faible chez les esclaves de la gendarmerie (4,9 %), le taux de celle des marrons (8,1 %) est à peu près identique à celle de l'Atelier colonial (8,2 %). Par contre, il est bien inférieur au taux de mortalité des esclaves des particuliers (10,7 %).

**Etat des esclaves entrés à l'Hôpital Saint-Philippe de 1815 à 1844**



**Etat des esclaves décédés à l'Hôpital Saint-Philippe de 1815 à 1844.**



Leur vie est remplie. Ils doivent construire leur gîte. Ils édifient leur camp composé d'ajoupas, de hangars. Ceux qui sont versés dans la phytothérapie, herborisent, pour découvrir les plantes identiques à celle de leur pays d'origine, pour soigner les malades. Les femmes fabriquent les vêtements, car les chefs portent les signes distinctifs des pays d'origine. Samson, le chef sakalave, est

« enveloppé dans un vaste morceau de toile blanche relevée d'une bordure rouge vif et que les Malgaches appellent « saimbou ». Sa tête est surmontée d'un turban de toile, paré d'un bouquet de plumes rouges et blanches. Le marron de base est vêtu de vêtements usagés récupérés lors des descentes sur les habitations côtières.

Les femmes confectionnent des vêtements chauds à partir des plumes de volailles portées par tous les marrons. Ils changent leur identité et boivent à la coupe de leur culture ancestrale. La Malgache Française, marronne depuis vingt ans, déclare en juin 1758 après son arrestation : « avant de partir elle était mariée en face de l'Eglise, mais que depuis elle s'est remariée au noir Mauzac, roi, et elle a changé de nom dans les bois, elle s'appelle maintenant, Reine Fouche ». Le roi Mauzac ou Mauzac a été tué le 22 août 1758 par Jean Pitou. Au moment où avec un groupe de dix-sept marrons, il est entrain de construire une chaloupe de 7 m de long, 4 m de large et 2 m de haut.

Ils prennent parfois les noms des principaux dirigeants de la colonie dans le but évident de tourner en dérision le système. En février 1801, un marron capturé apprend l'existence d'un camp de quinze à seize marrons dans les hauts de Saint-Denis. Les chefs de ces marrons, Bastien, André et Marie-Louise appartenant à Ozoux, Valentin et Ferrière, se font appeler « Jacob (nom du gouverneur), Saint-Perne (ordonnateur) et Madame Jacob ».

Ils s'amuse. D'après une tradition orale rapportée par J-M Mac Auliffe, l'île à Cordes aurait été perdu par les marrons lors d'une agape organisée à l'occasion d'un mariage. Informé par le marron malgache Fanor, un détachement de vingt-cinq hommes a donné l'assaut. Pris au dépourvu, les marrons ont été garrottés sans opposer la moindre résistance.

Ils sculptent. En 1905, une exposition intitulée Femmes en bois se déroule au Jardin de l'État. Il s'agit d'œuvres trouvées dans les boucans de deux esclaves marrons malgaches dans les hauts de Sainte-Anne : lances très usées aux manches curieusement cirées et polies par un long usage, sagaies aux fers énormes, cornes ouvragées, marmites, plats, couteaux, et de nombreuses statues de femmes, fétiches aux traits à peine ébauchés taillés au ciseau. En 1949, cette même exposition a lieu au muséum d'Histoire naturelle, dans la partie de la galerie principale, dans une pièce adjacente.

## **II.2 - Les difficultés de la vie du marron**

Le départ en marronnage est une décision difficile. S'il n'est pas pris en charge par des marrons expérimentés, le jeune marron peut mourir de faim, de soif, de fatigue, de froid, d'une chute dans un précipice. Il meurt seul sans recevoir une sépulture. Ceux qui à force d'être mal nourris chez leurs maîtres ont une santé fragile, un organisme délabré, ont peu de chances de réussir leur vie de marron. Le 20 décembre 1747, Marie Louise et Vao vont en marronnage. Trois jours plus tard, Vao tombe malade. Elle meurt le lendemain. Le 23 mars 1778, un esclave gardien à Saint-Leu découvre une esclave venant de Saint-Paul. Le lendemain plusieurs esclaves sont chargés de la conduire au bloc de Saint-Paul. Chemin faisant elle demande l'autorisation de se reposer. Elle s'assied et meurt. En 1804, vingt Malgaches s'évadent après leur débarquement, ils remontent la rivière des Galets et s'installent sur la cime d'un rocher. Ils utilisent le fanjan pour se nourrir, car cette plante renferme à

la naissance de ses feuilles, une pulpe tendre et farineuse. Les anciens marrons qui se rangent sont utilisés comme guides des visiteurs de l'île. Le savant Bory de Saint-Vincent est accompagné de Philippe, un ancien Noir marron pour se rendre à l'extrémité du Brûlé de Saint-Paul. L'esclave qui décide de rentrer après quelques jours de marronnage s'en remet au prêtre, ou à une personne connue pour sa bonté, ou parfois au gouverneur pour demander d'intercéder auprès de son maître pour qu'il ne soit pas sévèrement puni. Pour le maître, le marron est dangereux. Par son geste, il fragilise la position économique du maître, puisqu'il ne travaille plus et parce que s'il ne revient plus c'est une perte sèche pour le maître.

### II.2.1 - La peur des razzias au début du XVIIIème siècle

L'absence d'outils agraires (serpes, grattes, pioches), d'outils de menuisier et de charpentier (marteau, hache, scie, herminette, rabot, guillaume, ciseau, compas, terrière) pour organiser leur vie, travailler la terre pour se nourrir, construire leurs cases, leur mobilier, l'absence aussi d'ustensiles de cuisine (fourchette, cuillère, gobelet, jarre), de vêtements pour lutter contre le froid, les conduisent inévitablement à revenir dans la partie côtière. Comme ils ne sont pas les bienvenus, sans ruse et sans violence, la récupération des outils, des ustensiles de cuisine, des armes, n'est guère possible. Ces razzias sont redoutées.

Les grandes attaques des marrons des années 1730 aux années 1760

#### *Chronologie (non exhaustive) des descentes de marrons de 1735 à 1775*

Année	Nombre	Lieux
1735	3	2 à Saint-Paul 1 à Saint-Pierre
1737	1	Saint-Leu
1738	4	3 à Saint-Paul 1 à Saint-Pierre
1742	1	Saint-Benoît
1743	3	1 à Bras-Panon 1 à Saint-Denis 1 à Saint-Paul
1747	1	Grande-Chaloupe
1750	2	1 dans les hauts de Sainte-Marie 1 dans les hauts de Saint-Paul
1752	1	Sainte-Marie
1758	1	Rivière-des-Pluies
1759	1	Rivière-des-Pluies
1764	1	Saint-Denis
1765	1	Saint-Paul
1766	1	Saint-Paul
1775	1	Grande Ravine

Les données statistiques qui sont très lacunaires confirment la rareté des razzias après 1748 révélée par la tradition orale. Les vieux Malgaches se sont assagis ; ils ne croient plus en l'efficacité des razzias. Les Africains soutiennent désormais cette solution. Les descentes de marrons sont

souvent la conséquence des outrances des chasseurs. Ils passent leur camp au peigne fin et emportent tout. Ils tuent les chiens qui donnent l'alerte. En juin 1753, les hommes du détachement de Patrice Droman tuent trente-et-uns chiens lors de l'attaque d'un camp au Bras de la Plaine. En limitant leurs attaques aux habitations, sans s'attaquer aux symboles du pouvoir décisionnel, les marrons ne se donnent pas les moyens d'écraser l'ennemi. Comme ils n'ont pas en plus le soutien des esclaves d'habitation, la perspective des razzias occasionne une vraie frayeur chez les maîtres, mais ces attaques n'ébranlent pas le système.

### **II.2.2 - Mahé de La Bourdonnais, l'organisateur de la chasse aux marrons**

Mahé de La Bourdonnais (1735-1746) organise d'abord des opérations « coups de poing ». Il opte pour la tactique des grandes battues. Mais les résultats sont peu encourageants. Le 20 mars 1739, neuf détachements dont un venu de la rivière des Remparts, deux de la rivière d'Abord, un de Sainte-Suzanne, trois de Saint-Paul et deux de Saint-Denis, se retrouvent à la Plaine des Cafres aux abords du Piton de Villers pour un ratissage. Alertés par leurs chiens, les marrons s'enfuient. Ils découvrent 36 ajoupas vides. Il opte ensuite pour le harcèlement, opération menée par de petits détachements d'une dizaine d'hommes tous habiles au tir, placés sous l'autorité d'un chef incontesté. La chasse exige d'excellentes capacités physiques pour franchir les obstacles du terrain, de l'adresse au tir.

Selon Eugène Dayot, cette mission ne peut être entreprise sans un minimum d'entraînement. Il en cite deux : la loterie (un exercice de tir) et la grimpe (exercice d'escalade)

La grimpe se subdivise en deux : la grimpe sèche représente la chasse aux fouquets, il s'agit de grimper au haut d'un arbre au moyen de deux crampons ; la grimpe chargée simule la chasse aux cabris ou aux Noirs, il s'agit de monter et descendre le même arbre chargé d'un poids de trente livres.

Pour la tradition orale, François Mussard n'a pas éradiqué le marronnage à Cilaos (du malgache *tsi ilaoza (na)* que l'on ne quitte pas). La dernière grande lutte contre les marrons se serait déroulée vers 1829 à l'îlette à Malheur au-dessus de la rampe Ferrand, où vivaient une quarantaine de marrons. Pour l'atteindre il fallait gravir un rempart presque à pic et passer sur un tronc d'arbre jeté sur un précipice. La lutte a été difficile. Le détachement dirigé par Léonard Guichard perdit deux hommes. Parmi les marrons vingt-cinq ont été tués. Tous les autres blessés ou non ont été faits prisonniers. En 1849, les tombeaux des victimes sont toujours visibles.

### **II.2.3 - La chasse aux marrons, la drôle de guerre**

L'expression « guerre de cent ans » employée par Victor Mac-Auliffe pour désigner cette chasse à l'homme, n'est pas appropriée. Si l'état d'esprit entre les habitants et les marrons est à la guerre, la lutte n'est pas menée sous forme de guerre. Les marrons n'agissent pas après avoir défini une stratégie et une tactique, face à des Blancs dans une bataille rangée avec autant de moyens matériels qu'eux.

Ils subissent des attaques surprises pendant lesquelles ils sont terrassés ou neutralisés sans livrer un combat régulier, sans pouvoir riposter à leurs adversaires. Les armes sont inégales. Les Blancs sont armés de fusils, les esclaves n'ont le plus souvent que des sagaies. Il ne s'agit pas non plus d'une

guerre civile qui traduit un défaut de l'État, un État faible. Or, à l'île Bourbon, c'est le gouverneur qui impulse la lutte contre les marrons. Il use de la force pour rétablir l'ordre. Les chasseurs sont aux ordres d'un État fort. Dans la guerre civile, il n'y a plus de distinction entre combattants et non-combattants. Dans la chasse aux marrons, cette distinction est nette. De plus, des deux côtés, tous les membres ne sont pas soulevés pour emporter la victoire. Les attaques des marrons sont limitées dans l'espace et le temps. Il pourrait s'agir d'une sorte de guérilla avant l'heure, puisque l'ennemi se sent partout menacé, son moral est usé par le harcèlement et les combattants sont quasi invisibles. Comme la guérilla ne peut vaincre, au fur et à mesure l'objectif est de constituer un corps de bataille assez puissant pour mener de larges opérations décisives. Les razzias des marrons ne présentent pas cette configuration.

#### II.2.4 - La chasse aux marrons, une activité lucrative

La chasse est une vraie activité pour certains colons. Ils partent. Au retour, ils effectuent leurs déclarations au Bureau de marronnage, ils remettent leurs prises. Ils restent une semaine à dix jours chez eux, le temps de se faire attribuer un nouvel ordre de mission. Ils préparent leurs provisions et ils repartent. Certains sont dans les bois pendant les temps de Carême et de l'Avent et même pour la fête de Noël. La chasse devient même une affaire de famille.

##### *Membres des détachements à Saint-Paul des années 1740 à 1780.*

Chez les	Membres de la famille
Mussard	François et Antoine
Grosset	François, Joseph, Silvestre et Henri
Hoareau	Jean, Jacques et Henri
Cerveau	Antoine, Edme et Laurent
Caron	Jacques, Louis et Jean
Robert	Jean et Pierre
Rivière	Joachim et Henri

##### *Membres des détachements dans l'Est de 1746*

Chez les	Membres de la famille
Boyer	François, Joachim et Etienne
Picard	Jacques et Augustin
Robert	Joachim, Julien, Georges, François et Pierre
Dalleau	Antoine et Jean-Baptiste

Ces hommes sont attirés par la prime. Pour éviter la ruine des habitants dont les esclaves en marronnage sont tués, une Caisse de commune formée de tous les propriétaires d'esclaves est mise en place. Celle-ci est alimentée par une taxe versée par tête d'esclave servant aux frais de capture, au remboursement du prix des esclaves tués et à l'entretien des chemins.

### *Grands chasseurs du XIXème siècle*

Lieu	Identité
Saint-Pierre	Louis Pinard, Henry Lauret
Saint-Paul	Gabriel Cerveaux
Saint-Benoît	Amédée Grondin

### *Evolution des droits de capture de 1805 à 1826*

Temps	Années		
	1805	1819	1826
3 j à 1 mois	5 Fr 50	5 Fr	
1 à 2 mois	8 Fr 25	20 Fr	15 Fr
2 à 4 mois	15 Fr	40 Fr	30 Fr
4 à 6 mois	25 Fr	60 Fr	50 Fr
6 à 9 mois	50 Fr	80 Fr	
9 à 15 mois	100 Fr	100 Fr	
Plus de 15 mois	500Fr		

#### **II.2.5 - Des particuliers, chasseurs de marrons sans titre**

Certains maîtres vont à la recherche des marrons sans ordre de mission. Le 23 janvier 1744, le Sieur H. Breton se promène dans les hauts de Saint-Paul en compagnie de son frère. Ils remarquent des traces de marrons, ils les suivent et découvrent un esclave perché sur un arbre. Le Sieur Breton le tue. Ils continuent leur excursion et détectent un camp et voient dans une case deux Noirs endormis. L'un est pris et comme l'autre tente de s'enfuir, il est blessé par balle.

D'autres Blancs tirent sur les marrons qu'ils rencontrent en se déplaçant. Le 23 janvier 1743, Bernard Lautret, Simon Deveau et Jean Martin arpentent vers 9 h du matin la ravine Renaud. Ils aperçoivent quatre esclaves (3 hommes et une femme) qui tentent de s'enfuir. Ils les somment de s'arrêter, comme les fuyards n'obéissent pas, ils font feu. Jean Martin tue la femme, Simon Deveau en blesse un et les deux autres sont arrêtés. En janvier 1750, Hilaire Touchard aperçoit un esclave près de l'habitation de Paul Laval. Il lui demande de s'arrêter, comme il n'obtempère pas, il le tue d'un coup de fusil. Richard, Créole libre, étant à la pêche le 12 décembre 1787 dans les hauts de la rivière des Galets avec deux autres camarades, rencontre quatre esclaves malgaches à la Plaine des Chicots, il réussit à en attraper deux qu'il conduit au bloc. En septembre 1780, l'esclave créole Geneviève qui a déserté pour la première fois après avoir perdu l'argent de sa maîtresse, est reprise par un soldat près de la Redoute.

#### **II.2.6 - Des esclaves impitoyables envers les marrons**

Certains esclaves sont intraitables avec les marrons. Le 30 avril 1743, Louis esclave de la Veuve Antoine Hoarau prend un esclave marron et le tue d'un coup de sagaie. Le 25 décembre 1750, Joseph de Guigné de La Bérangerie déclare que trois de ses esclaves gardiens de troupeau ont tué un esclave marron dans sa case à la ravine à Jacques. Le 17 janvier 1751, Alexis esclave de Claude Mollet



ayant appris que des marrons ont commis des dégâts sur plusieurs habitations, il se transporte dans la partie haute de l'habitation de son maître. Arrivé dans la ravine d'Arnauld il aperçoit Laurent esclave de François Ricquebourg dans une caverne. Comme il tente de s'enfuir, il le neutralise en lui assénant plusieurs coups de couteau, puis il le conduit au bloc. Au début du mois de mai 1775, quatre esclaves de Joachim Lautret après avoir enregistré la perte de plusieurs volailles, s'en vont dans les hauts et arrêtent deux marrons qu'ils présument être les voleurs. Après la visite du poulailler du Sieur Girard gardé par l'esclave Maho, dans la nuit du 29 mai 1785, le lendemain accompagné de trois esclaves le gardien se rend dans les hauts de l'habitation et dépiste deux marrons. Il tue l'un et blesse l'autre. Quand des esclaves ont des informations sur une cache de marrons, ils s'empressent de partir à leur recherche avec l'aval de leur maître. Pierrot, esclave de Joachim Lautret, Paul, Michel et Alexandre esclaves de la veuve Raux, ayant eu quelques indices sur un campement de marrons, gagnent la rivière de la Saline. Ils parviennent à arrêter et ramener un esclave cafre de la Veuve Harry Rivière, marron depuis le 31 janvier 1753 et Geneviève, esclave du Sieur Chassin, fugitive depuis le 22 avril 1755.

Cette collusion rend les marrons amers et prêts au pire. En 1766, Jouan annonce qu'il a l'intention d'ôter la vie à Théodore car il ne se soucie plus de la sienne. Celui-ci est responsable de sa capture et il a été puni des oreilles coupées et de la marque au fer chaud. Les marrons qui agressent les esclaves qui procèdent à leur arrestation sont sévèrement punis. Le 27 octobre 1751, François esclave malgache d'Antoine Dalleau arrêté par Cupidon et Alexandre, esclaves de Jacques Pitou est condamné à recevoir 200 coups de fouet et à porter une chaîne de 40 livres chez son maître, car il s'est défendu avec un couteau. Noël qui a osé riposter aux coups du Sieur Gabriel Grosset et lui a lancé quelques coups de sagaie, doit avoir le poignet coupé avant d'être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Les marrons n'apprécient pas le manque de solidarité entre esclaves. Quand ils sont inquiétés par un esclave d'habitation, ils tentent de lui rappeler la nécessité de l'entente entre hommes de même condition. Si son interlocuteur reste sourd à son appel de détresse et se complaît à soutenir la politique du maître, le pire est à craindre. Edouard arrêté par Eusèbe lui demande d'avoir pitié de lui, comme il ne l'écoute pas, Edouard le bat férocement, le laisse totalement défiguré et il meurt quelques jours plus tard.

### **II.2.7 - À l'époque révolutionnaire, la crainte de l'alliance entre Blancs pauvres et marrons**

Le 1<sup>er</sup> mars 1797, trois marins capturés dans le canton de Saint-Paul signalent que le Blanc L'Horizon armé d'une sagaie erre avec huit esclaves marrons dans les hauts de la rivière Saint-Etienne. Un détachement de chasseurs de Sainte-Marie apprend qu'un autre Blanc évolue dans la région de la rivière Dumas à la tête d'une bande d'une vingtaine de marrons.

En août 1798, un esclave du Sieur Pamphili affirme avoir vu de l'autre côté des Trois Salazes à l'endroit appelé par les marrons La Brume, un véritable roitelet blanc régnant sur quelque deux cents marrons. Il serait blanc, capitaine de navire, il aurait une quarantaine d'années et se déplacerait hors du camp toujours accompagné de six esclaves, armé de deux sabres et d'une épée portée par l'un d'eux.

## **II.2.8 - Le marronnage sanctionné par la Justice**

Le 16 août 1704, Martin Moivre, marron pendant deux ans, est condamné à avoir le tendon coupé au-dessus du talon droit, à être fouetté et à être marqué de la fleur de lys. Le 5 septembre 1705, Michel, esclave de Jacques Huet, marron depuis plusieurs années, a le pied coupé au ras du gros orteil. Le 12 septembre 1707, Jean Louis est condamné à la peine de mort car il a tué des animaux pendant son marronnage.

En novembre 1710, le marron Rapsalle, esclave de Jacques Béda, est condamné à avoir le nez et les oreilles coupés. Le 20 juillet 1715, Antoine, esclave de la Veuve Cauzan, grand marron pour la deuxième fois, doit recevoir 200 coups de fouet, être marqué de la fleur de lys sur l'épaule gauche, porter les fers aux deux pieds pour le reste de ses jours au lieu d'avoir le jarret coupé. Le 29 janvier 1716, il doit avoir les deux pieds coupés et porter la chaîne. Le 28 février 1720, il doit mourir pendu.

Le 23 mars 1717, François, esclave de Georges Noël, accusé de vols de vivres et de marronnage, doit porter les fers aux deux pieds avec une chaîne de vingt livres pendant cinq ans et avoir les deux oreilles coupées.

Avant les *Lettres Patentes* de décembre 1723, les peines infligées aux marrons sont plus atroces que celles prévues par ce texte. Le nombre de coups apparaissant dans les arrêts varie de 30 à 400. La peine maximale a été prononcée en 1711. Les peines inférieures à 100 coups sont réservées aux jeunes esclaves.

Si pendant sa fuite, le marron commet un petit vol de vivres, sa peine est aggravée. Si le vol est commis avec effraction, il est condamné à être pendu et étranglé. Si au cours de sa fuite, il assassine un esclave, il ne peut échapper à la peine de mort. Son supplice est plus raffiné, si en plus du vol et de l'assassinat, il enlève une esclave. Il est condamné alors à avoir les bras, cuisses, jambes et reins rompus vifs, à être placé sur une roue la face tournée vers le ciel pour y rester jusqu'à ce qu'il expire. Son cadavre est porté sur le grand chemin du quartier pour y être exposé pendant 24 heures,

Ce supplice peut subir quelques variations. Le marron Barthélémy, accusé du meurtre de Leveillé, est décapité ; sa tête placée au bout d'un piquet est exposée dans le quartier où il a commis son crime. S'il a incendié une habitation au cours de ses vols, le marron a ses bras, jambes, cuisses, reins rompus vifs, puis son corps est brûlé et ses cendres jetées au vent. S'il a cherché à se révolter contre ceux qui l'ont arrêté, s'il a osé lever la main ou le poing sur l'un des Blancs qui procède à son arrestation, il est mis à la chaîne. Le marron condamné par contumace est exécuté par effigie.

## **III - Les marrons dans le paysage culturel**

### **III.1 - Quintessence de l'action**

Dès qu'il arrive dans la colonie, l'esclave craint pour son après mort, parce que sa désancestrisation lui est insupportable, il ne peut pas se limiter à contempler par la pensée, après ses dures journées de labeur, tous ceux qu'il a abandonnés dans son pays natal ; il fuit la partie côtière et

s'installe dans les régions les plus hautes de l'île, afin de se constituer une lignée d'ancêtres. En agissant de la sorte, il donne concrètement une leçon magistrale sur le thème de la liberté. Il manifeste sa puissance d'agir. Evidemment, il touche là une contradiction du système. « S'il n'y a pas de liberté sans lois » d'après Jean-Jacques Rousseau et « si la liberté est le droit de faire tout ce que les lois autorisent » selon Montesquieu, l'esclave pose problème, puisque pour être libre, il doit enfreindre aux lois, il doit devenir un hors-la-loi. La réflexion de Saint-Exupéry, « être libre c'est être délivré », vaut pour l'esclave lorsqu'il rompt le ban, c'est-à-dire dès qu'il est délivré de tout ce qui cache et obscurcit les valeurs essentielles, dès qu'il est délivré de l'erreur par la lumière de l'évidence. Pour être libre, il faut des mobiles d'action. Pour l'esclave marron, il s'agit de constituer une lignée ancestrale afin de pacifier les âmes des morts. Par cet acte libre, il s'accomplit totalement ; il réalise son idéal personnel de bonheur, de justice et de paix. L'esclave n'est pas sur le terrain d'André Gide pour qui « l'homme libre est celui qui ne va nulle part, qui ne suit pas les mobiles qui le sollicitent, qui agit sans raison ». Dans *Le Prométhée*, le garçon de café déclare que l'acte libre est une action gratuite, qui ne rapporte rien, qui est totalement désintéressée, sans but. Plus que tout autre, l'esclave marron témoigne qu'être libre, c'est faire. Le marron a été décrit par Eugène Dayot comme un révolté vengeur, un incendiaire et un sanguinaire. Or, le marron qui investit les Hauts croit que son calvaire doit prendre fin en ces lieux. Il réalise son ambition, vivre libre. Il ne cherche pas à déstabiliser l'ordre de l'habitation gratuitement. C'est parce qu'il veut respecter le culte ancestral, c'est parce qu'il veut reconstituer une lignée ancestrale, qu'il se dépense physiquement et gagne les Hauts au péril de sa vie. Les Hauts se méritent au prix d'efforts certains. L'esclave marron ne peut pas avoir pour objectif de chercher querelle en permanence à ceux de la côte, car il sait que la liberté ne peut rimer avec les coups, que ce soit les coups de sang, les coups de cœur ou les coups de tête, sans parler évidemment des coups de poing, des *coups de roche* et des coups de fusil. Accepter de n'être qu'un ensemble de pulsions immédiates et se satisfaire de leur satisfaction, c'est se réfugier dans l'aliénation et travailler à sa propre perte. Cependant, comme pour survivre il a besoin d'outils pour cultiver le sol, construire son gîte et ses magasins, il n'a pas eu d'autre choix que de venir les prendre sur les habitations côtières, pendant les premières décennies de pratique du marronnage. La confrontation est alors inéluctable. Pour éviter le pire, il use de la ruse ; il pénètre sur l'habitation après le départ du maître. Il en vient à user de la force lorsque ses frères esclaves qui gardent la case refusent de lui prêter main forte. C'est à ce moment précis qu'il devient dangereux. C'est parce que les possédants de la côte ne comprennent pas le sens de son projet, qu'ils l'assimilent à un résistant de bas étage, qu'ils arment et paient des bras pour leur donner une chasse continuelle et les exterminer, pour laver les Hauts de sa souillure. Par sa manière d'agir, l'esclave en rupture de ban prouve que la liberté est un bien précieux qui doit être sauvé au péril de sa vie.

Arrivé dans les Hauts, il vit en harmonie avec la nature, car elle lui offre le gîte, et le protège contre la violence côtière. Il ne peut se permettre de l'agresser par des destructions intempestives parce qu'il est un être humain, parce qu'il lui faut du bois pour bâtir son toit, parce qu'il doit cultiver pour suppléer aux défaillances de la nature. Même lorsqu'il cuit sa nourriture, il doit veiller à ce que la fumée ne trahisse pas sa présence. Il doit toujours se manifester par sa discrétion. Il ferraille sur ce

terrain de l'écologie, bien avant Auguste Comte qui dans son *Cours de philosophie positive* montre que l'harmonie entre l'être vivant et son milieu est la condition fondamentale de toute vie<sup>31</sup>.

L'être humain n'est pas un être qui se définit par ses besoins (lieu de notre égalité) mais un être qui se définit selon ses désirs (lieu de nos inégalités). L'esclave ne pense pas selon sa survie, mais selon sa vie et même selon sa mort. L'esclave ne craint pas la mort, car il a le plus souvent conscience que sa vie ne vaut pas la peine d'être vécue ; il accueille en principe « la mort comme des piastres ». Il craint son après mort pour deux raisons. Premièrement, parce que faute de tombeau ancestral son âme a de fortes chances de connaître le pire des sorts : l'errance. Secondement, parce qu'il ne veut pas se trouver après la mort dans l'obligation de cohabiter avec les Blancs en gardant le même ordonnancement. L'esclave est plus sensible au symbolique, au moral et au métaphysique. Pour lui, c'est la condition historique qui définit l'homme et non sa condition « biologique ». Ses besoins primitifs ne passent pas avant ses besoins spirituels. Il est prêt à risquer sa vie pour vivre en harmonie avec ses ancêtres. Ce qui l'intéresse, ce n'est pas remplir son ventre, mais ses rituels, sa morale. Il n'est pas qu'un tube digestif qui se remplit grâce aux efforts de ses deux bras. Il est un tube métaphysique ou spirituel. L'esclave marron cultive l'idéal de transcendance. Il s'élève pour entrer en communion avec l'essentiel, ses ancêtres.

Les marrons, à l'intérieur de leur camp fortifié, vivent dans la peur permanente des chasseurs, mais comme ils ne connaissent pas par où ceux-ci peuvent surgir, ils ne peuvent pas paver de pieux masqués tous les sentiers possibles qui conduisent jusqu'à eux. Les grands du monde du marronnage choisissent cette voie, parce qu'ils veulent la paix, ils veulent vivre en paix, mais ils ont difficilement la paix. La notion ne s'impose pas dans leur rang propre.

En s'installant dans les Hauts, ils se placent dans l'illégalité, mais ils n'ont pas d'autre solution pour tenter de prouver qu'ils ne sont pas nés seulement pour obéir aux ordres d'individus qui se croient supérieurs, qu'ils sont capables de prendre des décisions visant à faire leur bonheur, d'organiser leur vie économique et sociale, d'aménager un espace rude et inhospitalier à première vue, de réfléchir et de gouverner. Bref, ils veulent démontrer qu'ils sont aptes à l'exercice du pouvoir politique et que leur voix est digne d'être prise en considération quand il s'agit de gouverner.

### **III.2 - Le marronnage, de l'oralité à l'écrit**

Les possesseurs de la connaissance du marronnage sont ceux qui l'ont vécu. Pendant longtemps, celle-ci a été véhiculée par la tradition orale. Auguste Lacaussade est le premier auteur à ne pas présenter le marronnage sous un angle négatif. Il élève le grand marron Anchaing en héros de la liberté et en modèle pour les intellectuels polonais exilés dans le reste de l'Europe. Dès 1834-1835, il consacre un texte majeur à cette grande figure du monde marron. Alors que d'une manière

---

<sup>31</sup> Luc Ferry, *Le nouvel ordre écologique*, Grasset, Paris, 1992. Aujourd'hui, pour les fondamentalistes, la nature doit être protégée prioritairement. Pour les ornementalistes, l'homme est le seul porteur de valeur, le seul sujet de droit, et la nature ne possède pas de valeur intrinsèque : s'il faut la protéger, c'est dans le but d'assurer à l'humanité actuelle et à venir les meilleures conditions de vie. Selon Luc Ferry, l'écologie fondamentaliste peut déboucher sur un anti-humanisme vitaliste, puis sur une apologie de la dictature, voire de la terreur, au nom du respect dû à la nature, devenue l'objet d'une véritable idolâtrie.

générale, les gens libres considèrent les marrons comme la lie du groupe esclave, ce poète compare le combat mené par cet esclave marron à celui des exilés polonais qui militent pour obtenir la libération de leur pays. Il critique par la même occasion les Blancs américains qui, après avoir lutté pour se libérer du joug anglais, n'ont pas cru utile d'abolir l'esclavage<sup>32</sup>.

### III.2.1 - La tradition orale et le marronnage : deux figures singulières, Anchaingue et Mario

Selon la tradition orale, las d'être battu par son maître, Anchaingue s'est enfui et s'est réfugié sur un piton au cœur de Salazie où il y vécut en compagnie d'une femme pendant de nombreuses années. Pour faire vivre sa famille, il cultivait un champ. Mais il existait alors des palmistes et du miel. Sa femme fabriquait des vêtements avec l'écorce de « maho » pour habiller ses enfants. Huit ans après l'abolition de l'esclavage, il est allé se livrer avec les siens. La fin de cet esclave marron varie selon les récits. Parfois il meurt sous les balles du chasseur qui l'a découvert. Parfois, trahi par la fumée d'un feu qu'il a allumé sur son piton, il est capturé par un chasseur et ramené chez son maître.

L'interprétation de l'installation de la statue d'une Vierge noire dans le jardin de Charles Desbassayns à la Rivière-des-Pluies a été à l'origine de la légende de Mario. Jeune esclave qui, après avoir été vendu par un bon maître confronté à des difficultés financières, se retrouve sous l'autorité d'un autre si cruel et brutal qu'il en vient à s'enfuir. S'il n'a pas été repris par les chasseurs qui ont été engagés pour le ramener sur l'habitation, c'est parce qu'il a bénéficié de la protection de la petite vierge d'ébène que lui avait offert son premier maître. Après qu'il l'eût imploré d'intercéder auprès de Dieu pour qu'il ne soit pas repris, l'endroit où il se cachait a été recouvert d'un immense bougainvillier (éliminé lors de la dernière rénovation du site).

Conséquence de la célébration du cent-cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage, l'association *Racine et basalte* a décidé en 2009 de placer une sculpture représentant ce jeune esclave sur le site de la Vierge Noire, en contrebas et un culte discret lui est dédié depuis.

### III.2.2 - Vestiges du marronnage : du vazimba aux P'tits bons Dieux

En circulant dans l'espace inconnu des Hauts, des esclaves sont morts en chutant accidentellement dans un précipice, ou d'inanition et de froid, faute d'avoir rencontré des marrons expérimentés. Comme ils n'ont pas reçu de sépulture, leur âme étant condamnée à errer, lors de la découverte fortuite de leur squelette, ils sont considérés comme des vazembas.

Celui qui passe à proximité d'un vazemba doit se protéger de l'influence néfaste de cette âme, en y déposant une fleur, ou une feuille, ou une branche d'arbre. A Bourbon/La Réunion, au milieu du XXe siècle encore, le vazemba est matérialisé par un monticule de feuilles, de branches, de fleurs.

Dans *Bourbon pittoresque*, Eugène Dayot évoque ce respect des Malgaches pour le vazemba sacré. Le mot vazemba a fini par désigner tous les morts inconnus auxquels aucun culte n'est rendu.

---

<sup>32</sup> Auguste Lacaussade, *Les Salaziennes*, 1<sup>ère</sup> éd. Paris, 1839, Ars Terres Créoles, Saint-André, 1989.

Après l'abolition de l'esclavage, ce monticule apparaît dans la partie basse également en tous les endroits frappés par la mort accidentelle. À partir des années 1920, ce geste est parasité, car la statue d'un saint ou une croix remplace le monticule de feuilles, de branches d'arbres ou de fleurs.

Les P'tits bons Dieux dans les oratoires au bord des sentiers, des chemins et des routes, relie les Réunionnais du XXI<sup>e</sup> siècle au monde de l'esclavage et notamment du marronnage.

### III.3 - Le marronnage dans la littérature au XIX<sup>e</sup> siècle

Auguste Lacaussade est le premier à rehausser la figure du marron, en le proposant comme modèle aux Polonais en lutte pour la libération de leur pays, dans son premier recueil de vers publié en 1839, à Paris, intitulé, *Les Salaziennes*.

« Sachez qu'il est encor de généreux mortels  
Qui de la liberté serviront les autels !  
Qu'il lui reste les cœurs de ces nobles Anchaines  
Qui sauront secouer le vil poids de leurs chaînes »  
(A. Lacaussade, *Les Salaziennes*, p.60)

Auguste Vinson consacre un roman à l'esclave marron, Anchain, devenu déjà un héros légendaire.

« Sa montagne est là, chenu et éternelle,  
Jamais plus magnifique autel ne fut élevé au culte de la Liberté »  
(Auguste Vinson, *Salazie ou la légende d'Anchain*, Chapitre XII)

Dans le journal *Le Sport Colonial Créole* le 20 août 1883, Léon Brun publie un poème intitulé Anchain dédié à M. le docteur Auguste Vinson.

Tout est dit. C'en est fait ! ... De sa dernière chaîne  
Il voit enfin tomber le nœud ensanglanté !  
Il s'arrête, il rugit... Sur sa chair africaine  
Il cherche en frémissant le sillon détesté.

Il est seul et farouche ! En cette nuit profonde,  
Pas un seul n'a battu de son suprême espoir ;  
La triste solitude est son bien en ce monde :  
Il souffre, il a souffert, enfant du désespoir !

Pas d'amis, de famille, - épave sans patrie –  
Ce refuge dernier qui survit au bonheur ;  
Qu'a-t-elle fait pour lui, cette mère chérie,  
Qu'il a souvent bénie, en pleurant, dans son cœur !

Comme une marâtre implacable  
Elle a frappé son front courbé.  
Elle le vend ! Son bras coupable  
L'a livré dans un vil marché.

Le cliquetis des fers résonne à ses oreilles ;  
Le fouet du commandeur a sillonné ses flancs ;  
Il se sent inondé de ces gouttes vermeilles  
Dont sa veine appauvrie éclabousse les blancs.

O souvenir fatal ! Désespérance vaine !  
De son triste passé sinistre et sombre horreur !  
Il faiblit, il chancelle, il se soutient à peine ;  
Tout son corps est glacé par la froide sueur.

Liberté ! Liberté ! Ton étendard sublime  
Va toucher en flottant ce front cicatrisé ;  
Il va se redresser au souffle qui t'anime.  
Cet homme qui par l'homme est un jouet brisé.

Il va sentir enfin l'enivrante caresse !  
Il va dresser plus fort ses membres reconquis !  
En rejetant au loin cet ombre qui l'opprime,  
Il détourne les yeux de ses jours avilis.

Ses bras sont repliés sur sa large poitrine :  
Il semble y refouler un cri victorieux ;  
Un souffle indépendant a gonflé sa narine  
Et son regard ardent s'est tourné vers les cieux !

La lune en souriant mollement s'y balance,  
Poursuivant en secret son cours silencieux ;  
Se rayons affaiblis, à travers la distance,  
Semblent parler d'amour au cœur du malheureux.

Sur ses genoux tremblants lentement il s'incline  
Par un profond sanglot son corps est ébranlé ;  
Il prie, il remercie...ô puissance divine !  
Sous sa paupière aride une larme a perlé ;

- Ah ! verse-lui le rêve et l'espérance,
- Dieu trois fois saint ! ô grand crucifié !
- Toi qui donnas pour calmer la souffrance
- Ton sang, ta vie et ta divinité ! –

Le sentiment revient à son cœur qui tressaille,  
Il a prêté l'oreille, il écoute ardemment  
Un bruit lointain e faible à travers la broussaille,  
Comme un léger murmure approche lentement.

Par un effort puissant, il redresse, énergique,  
Ses membres par les fers trop longtemps outragés ;  
Son regard a brillé ! ... Sous cet éclair magique  
Tous ses traits amaigris se sont illuminés.

D'un mouvement rapide il sonde la distance...  
Il fuit ! Et la terreur accompagne ses pas ;  
Il court, il glisse, il rampe... En l'auguste silence  
A peine on entendait son cœur battre tout bas.

Il s'arrête haletant, prête une oreille avide...  
Ils viennent ; ce sont eux ! Quoi ! le destin fatal  
Va leur livrer encor, de sueur, de sang humide  
Cet humain, cet enfant né sur leur sol natal !

Ils courent, ces limiers ; ils dévorent l'espace  
Et déjà l'on entend les éclats de leurs voix.  
Ils chantent blasphémant... Comme un tigre rapace,  
L'homme flaire en riant sa proie au fond des bois.

L'esclave au désespoir déjà compte dans l'ombre  
Ces fauves altérés, ses frères inhumains !  
Que va-t-il devenir ? Ils sont en si grand nombre.  
Le destin l'abandonne et le livre à leurs mains.

Il voudrait fuir encor... Sa force est épuisée.  
Un frisson le parcourt et de son œil hagard,  
Il contemple, éperdu, la horde déchaînée  
Qui va le déchirer, lui l'enfant du hasard.

Ils accourent... Déjà sur sa sombre surface  
Il croit sentir flotter leur souffle empoisonné ;  
Une ardeur indomptable illumine sa face  
Et son cri de défi dans l'air a résonné !...

Mais la balle répond à sa clameur sauvage.  
Il fléchit, il succombe... et soudain se dressant,  
Il se rit de la mort ; et sur son noir visage  
S'est à jamais gravé le signe triomphant.

Ils l'entourent... Déjà... Leur âme est interdite  
Et se glace d'effroi devant la majesté  
Que le trépas répand sur la face proscrite...  
Il les voit, se soulève et crie : « O liberté ! »



Liberté, liberté, tu sonnes sur sa tête  
Ton glas victorieux !  
L'homme hésite, il pâlit... Puis tremblant il s'arrête  
A cette voix des cieux.

O toi qu'il a conquise, ô la divine mère  
Des frères malheureux,  
Qui parle à leur cœur, alors qu'il désespère  
Et saigne douloureux !

Viens sur la terre en deuil répandre avec tes larmes  
Ta force et ta grandeur !  
Viens ! Et nous briserons le fer pur de nos armes  
Trempé par la douleur.

Dans « Sacatove », récit de la mort d'un esclave malgache, introduit clandestinement en 1820 dans la colonie, célèbre par son adresse, son courage et son originalité, Leconte de Lisle est foncièrement pessimiste. La rencontre entre un esclave et une fille blanche est impossible dans l'univers immoral de l'esclavage. Cet esclave travailleur, élevé au rang de commandeur, n'étant point satisfait de son sort décide de partir en marronnage au bout de quatre ans. Il prend des risques en faisant enlever un soir la fille de son maître pour vivre auprès d'elle dans les bois, avant de faire vider toute sa chambre. Comme son amour n'est pas partagé et que Marie n'a qu'un désir retourner sur l'habitation de son père, il se résout à la perdre et la ramène chez elle. Désespéré, il préfère la mort à la vie et ne se défend pas, quand le frère de Marie veut assouvir sa soif de vengeance.

Dans *Les marrons*, roman publié en 1844, Louis-Timagène Houat, musicien, expulsé de la Colonie, après avoir été accusé d'avoir fomenté un complot d'esclaves soutenu par des affranchis de Saint-André en 1835, évoque des figures de marrons. Mais ses héros, Frême un Libre noir qui vit avec Marie, une fille blanche, sont tous deux des libres. Cependant, ils sont condamnés à se cacher dans les Hauts pour vivre leur amour sans subir les regards inquisiteurs et les remarques désagréables des Blancs. Il choisit ce thème pour exprimer ses idées sur la société post-esclavagiste.

Dans *Bourbon pittoresque*, roman feuilleton paru dans *Le Courrier de Saint-Paul* au début de l'année 1848, Eugène Dayot, auteur saint-paulois né en 1810, expose la lutte sans merci menée par le terrible Mussard contre les esclaves malgaches et africains, qui, insuffisamment encadrés se livrent massivement au marronnage. Malgré les efforts des détachements de chasseurs de marrons, le marronnage ne disparaît pas. Cet auteur prévoit que les esclaves jouiront à terme de leur droit élémentaire d'être humain comme les colons soumis aux pressions de la Compagnie des Indes ont réussi à échapper à sa tutelle et n'ont pas cessé de lutter pour avoir plus de liberté politique.

Dans *Matzingoro*, A. Berthet décrit en 1884 les aventures d'un esclave yoloff chez un gros propriétaire de l'Entre-Deux. Excédé par les vexations du régisseur, il choisit de s'évader mais il échoue, car il est vite repris, par les hommes partis à sa recherche.

### III.4 - Trace de l'expérience marronne dans la société contemporaine

L'esclave qui décide de s'évader de l'habitation prend une grave décision. Il y va nu (ou presque) et les mains vides. Il doit mettre le plus rapidement possible le plus de distance possible entre lui et son maître. Celui qui s'enfuit pour la première fois peut déclarer vite forfait, s'il n'est pas pris en charge par des marrons expérimentés. Il peut rebrousser chemin et s'en remettre au propriétaire voisin ou au curé pour qu'il intercède en sa faveur pour que son châtiment soit modéré. Il peut aussi mourir de faim, de soif, de fatigue, de froid ou aussi d'une chute dans un précipice. Les esclaves qui vivent isolés dans la zone montagneuse sont condamnés à mourir comme les précédents, à ne pas recevoir de sépulture. Or, chez les Malgaches comme chez les Africains, l'âme de celui qui ne reçoit pas de sépulture est condamnée à errer. A l'époque de l'esclavage et jusqu'au début du XXe siècle encore, tous ceux qui passent à proximité d'un endroit frappé par la mort expriment leur respect en déposant une branche verte ou une feuille verte ou une fleur prise dans le décor afin de pacifier l'âme en errance. Ainsi se forme sur chaque cadavre réduit à l'état de squelette qui n'a pas reçu de sépulture, un tas de feuilles, de branches, de fleurs. Cette coutume s'étend à tous les lieux frappés par la mort accidentelle dans la société post-esclavagiste. La zone montagneuse reste la première concernée, mais elle est visible aussi dans la zone côtière. En 1909, quand le voyageur A. Malet présente l'Histoire du « Bassin des Mariés » à Hell-Bourg, jadis appelé « Bassin de la Table », il constate que « les étrangers qui se promènent pour la première fois sur les sentiers accidentés et souvent vertigineux de nos montagnes, remarquent avec un certain étonnement le long de la route et de distance en distance des tumulus (sic) de menues branches, de pierres et même de bouquets fanés ». Ce geste est ensuite progressivement parasité. Dans les années 1930, la statue d'un saint commence à être utilisée par les familles pour pacifier l'âme en errance de la personne morte accidentellement. Ainsi naissent les « P'tits Bons Dieux » des bords de routes. Ils assurent le lien avec la période de l'esclavage à travers la conception de l'âme. Les tumuli de feuilles disparaissent au fur et à mesure, mais la conception de l'âme, elle, reste intacte.

Comme dans toutes les terres à esclaves, à Bourbon, le marronnage a été présenté à l'époque de l'esclavage sous un angle négatif et purement économique par les puissants de la côte, les maîtres et les pouvoirs publics. Cette conception reste vivace au milieu du XXe siècle. Les premiers jugent les marrons comme les fossoyeurs de l'économie insulaire et les seconds comme de dangereux fauteurs de troubles. Ils analysent la présence marronne dans les Hauts comme une calamité pour la colonie en général (par la crainte et les dépenses qu'elle engendre) et pour les Hauts en particulier (puisqu'elle contribue au noircissement et à la diabolisation de cet espace). Pourtant, les esclaves qui sont condamnés à rester dans cette île et qui désertent les habitations ne cherchent pas seulement à protester contre le système économique en vigueur et les manquements des maîtres. Ils mènent aussi une bataille politico-culturelle. Les hommes s'enfuient pour retrouver leur qualité d'êtres humains, pour reconstituer l'organisation politique du pays perdu et dans le même temps pour rester fidèle à leur patrie natale et à leur culture, pour préparer l'après-mort afin que leur âme ne soit pas condamnée à l'errance afin qu'ils puissent rendre un culte à leur lignée d'ancêtres dans le cadre bourbonnais. Le marronnage permet de sortir du néant de l'esclavage. Le marron se révèle comme un aspirant à la dignité, un chercheur de liberté. Cette quête passe par une réappropriation de son corps, de son être, une dé-domestication face à un système qui allie

l'animalisation à la marchandisation d'êtres humains. L'esclave qui est en symbiose avec la nature, avec l'île, animé par l'idéal de transcendance, échappe à ses ennemis pour produire sa propre disparition. S'embusquer, brouiller les pistes, déborder de débrouillardise, faire le mort, prier pour disparaître et renaître, telle est la ligne de conduite de l'esclave déserteur, du marron. En cela, il est le fondateur du monde créole, monde d'alliage, d'alliance et de mélange, monde qui aspire à la liberté et à la dignité. Il ne se comporte pas en éternel dominé, en victime docile et soumise. Il sait prendre ses responsabilités et s'engager au péril de sa vie, résister à l'oppression et ne plus vouloir que son histoire soit écrite sous la dictée du maître. L'expérience des marrons a incontestablement des effets durables et nettement positifs. En associant leurs noms à l'espace investi, les chefs marrons permettent au phénomène de franchir le temps. Leur aventure devient dès le XIXe siècle une source d'inspiration pour les poètes et les romanciers. Sur fond de marronnage, la spiritualité et la religion populaire créole font entrevoir l'âme de la résistance créole.

## Bibliographie sommaire

### 1) Sources imprimées

- A. Berthet, *Matzingoro*, Marseille, 1884
- E. Dayot, *Bourbon pittoresque*, Challamel, Paris, 1878
- L-T Houat, *Les marrons*, Ebrard, Paris, 1844
- Auguste Lacaussade, *Les Salaziennes*, 1839
- M. C. Lavollée, *Voyage en Chine*, Paris, Rouvier, 1853
- M. Leblond, *Les îles sœurs*, Alsatia, Paris, 1946
- C. Leconte de Lisle, *Contes en prose*, CRI, Saint-Denis, 1987
- Th. Pavie, *Une chasse aux nègres marrons*, UDIR, Saint-Denis, 1996
- Auguste Vinson, *Salazie ou le Piton d'Anchaine*, Delagrave, Paris, 1888

### 2) Travaux sur le marronnage

- Jean Barassin « La révolte des esclaves à l'île Bourbon au XVIIIème siècle », p.357-397 *Mouvements de populations dans l'océan Indien occidental*, Champion, Paris, 1979
- P. Eve, *Les esclaves, la mer et la montagne*, Karthala, Paris, 2003
- Fr. Lautret-Staub, « Un créole de Bourbon. Eugène Dayot (1810-1852) », Mémoire de DEA Histoire, Université de La Réunion, 1992 et « Trois moments de contestation populaires à l'île Bourbon (XVIIè – XIXème siècle), conte, haut lieu et légende comme conservatoires de mémoire », Thèse de doctorat, Université de La Réunion, 1998.
- D. Miloche-Baty, « De la liberté légale et illégale des esclaves à Bourbon du XIXème siècle ou le problème des affranchissements et le phénomène du marronnage dans la société réunionnaise entre 1815 et 1848 », Doctorat de Troisième Cycle, Université de La Réunion, 1984.
- J-F Sam-Long, *Le roman du marronnage*, Saint-Denis, UDIR, 1990.

